

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2024

Présent-e-s

Bureau :	CLERC	Tobias	DC-VL	Président
	WRZOSOWSKI	Gregor	PLR	1 ^{er} vice-président
	BILLET	Isabelle	MCG	2 ^e vice-présidente
	SANCHEZ	Francisco	PS	1 ^{er} secrétaire
	BOCCARD	Damien	Ve	2 ^e secrétaire
	NOBS	Cyril	UDC	Membre

Conseillers/ères :	BARONA GARCES	Elisa	PS	(dès 19h15)
	BETTANCOURT	Jenny	Ve	
	BOCCARD	Yolande	DC-VL	
	BROCARD	Eric	PS	
	DEIANA	Ivan	DC-VL	(dès 19h30)
	DELUERMOZ	Cosima	DC-VL	
	EDINGER W.	Anna	LR	
	FERATI	Bektesh	HP	
	FREHNER	Antoine	LR	
	KESKIN-FEMENIAS	Gulay	Ve	
	HAGMANN	André	LR	
	HALIMI	Hysri	PS	
	HARTMANN	Esther	Ve	
	HAAS	Rachel	DC-VL	
	HEINIGER	Claire	Ve	
	HILLEMANN	Hartmut	PS	
	ISWALA	Placide	PS	
	KINDU	Trésor	PS	
	LOUREIRO	Daniel	HP	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	OSMANI	Alban	MCG	
	RHEINER	Fabrice	MCG	
	SCHWEIZER	Adriana	HP	
	SERRANO	Philippe	LR	
	TRIPPEL	Martin	HP	
	UM	Esther	Ve	

Excusés:	AMATO	Maurice	Ve
	BUCHER	Denis	Ve
	BUSSET	Jean-Bernard	DC-VL
	FONTANINI	Marco	PS
	GAETANINO	Marco	HP
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

Assistent à la séance

CORNUZ	Eric	Ve	Maire
TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif
LEUENBERGER	Nathalie	HP	Conseillère administrative

MCG Mouvement des citoyens genevois PS Parti socialiste
DC-VL Parti démocrate-chrétien et Vert'libéraux UDC Union démocratique du centre
PLR Parti libéral-radical Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin
HP Hors parti

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024.
2. Assermentation de M. André Hagmann (PLR) en remplacement de M. Fabien Grognuz, démissionnaire.
3. Assermentation de M. Philippus De Koning (PLR) en tant que membre suppléant du Conseil municipal, en remplacement de M. André Hagmann, désormais membre titulaire.
4. Election d'un-e 1er vice-président-e du Bureau du Conseil municipal, en remplacement de M. Fabien Grognuz, démissionnaire.
5. Election d'un-e président-e de la commission citoyenneté participative et vie de quartier, en remplacement de M. Fabien Grognuz, démissionnaire.
6. Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal au comité du Jardin Robinson, en remplacement de M. Fabien Grognuz, démissionnaire.
7. Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal à la commission consultative du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité, en remplacement de M. Fabien Grognuz, démissionnaire.
8. Nomination des présidence et vice-présidence du local de vote pour l'année 2025.
9. Communications du Bureau du Conseil municipal.
10. Communications du Conseil administratif.
11. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Eléments non-traités lors de la séance du 10 septembre 2024 :

12. Pétition n° 2024-04 en faveur d'un droit des nuages dans le ciel meyrinois.
13. Pétition n° 2024-06 demandant de préserver la santé des chiens à Genève.

Nouveaux objets :

14. Délibération n° 2024-20 relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
15. Délibération n° 2024-21 relative aux indemnités allouées en 2025 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux.
16. Délibération n° 2024-22 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 3'147'885.-** pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2025 du patrimoine administratif et financier.
17. Délibération n° 2024-23 relative à l'ouverture du crédit de **CHF 1'749'000.-** destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.
18. Délibération n° 2024-24 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2023 de la Fondation Nouveau Meyrin.
19. Délibération n° 2024-14a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de construction de **CHF 3'070'000.-** en vue de la réalisation de trois terrains de

padel couverts équipés de panneaux photovoltaïques ainsi que le changement de surface de deux terrains de tennis extérieurs au centre sportif de Maisonnex.

Rapport de la commission conjointe travaux publics & entretien des bâtiments et vie culturelle et sportive (F. Grognoz, PLR)

20. Délibération n° 2024-17a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 8'670'000.-** en vue de l'agrandissement de l'école de Cointrin. **Rapport de la commission travaux publics & entretien des bâtiments** (C. Nobs, UDC)
21. Annonces de projets.
22. Propositions individuelles.
23. Questions.

* * *

Le président ouvre la séance et procède aux salutations d'usage. Il rappelle que les questions et propositions individuelles sont à remettre au Bureau avant la pause. De plus, il demande à l'assemblée de respecter comme toujours la charte éthique du Conseil municipal. Il rappelle enfin le délai de remise des objets politiques pour la prochaine séance du Conseil municipal du 26 novembre 2024, lequel est fixé au mercredi 13 novembre à minuit.

Le président fait ensuite part de la démission de M. Fabien Grognoz.

Lecture de la lettre de démission :

Mategnin, le 10 octobre 2024

Démission du Conseil municipal de Meyrin

« Monsieur le Président,

Cher Tobias,

Je t'annonce avec un peu d'émotion ma démission du Conseil municipal de Meyrin. Dans quelques jours, je ne serai plus Meyrinois mais Verniolan.

Au cours de ces dix années, nous avons eu de nombreux débats sur des sujets qui touchent directement nos communiens. Je ne reviendrai pas sur les vestiaires de foot ou sur les toilettes du cimetière qui ont quelque peu échauffé les esprits. Nous avons réussi à faire évoluer notre belle commune et garder le bien vivre ensemble ainsi que notre tissu associatif qui fait des envieux.

Durant ces années, j'ai toujours eu beaucoup de plaisir à participer à la commission des finances et notamment en posant plein de questions. Je sais que j'en ai agacé plus d'un et je m'en excuse.

Je me souviens de ma première séance de commission sur le sport ; j'étais le seul de mon parti, je ne savais pas trop quoi faire, je me suis donc abstenu.

Je me rappelle également la présentation de serment de cette législature, au Théâtre Forum Meyrin. (On peut la revoir sur Youtube). Je pense aussi à ceux qui nous ont quitté.

Le 1^{er} août 2020 fut une expérience mémorable. Le Conseil administratif et moi-même avons arpenté Meyrin, accompagné de la Musique municipale de Meyrin pour adresser notre discours. Je me rappelle avoir reçu deux ou trois critiques parce que j'étais en short ; ce fut l'une des meilleures fêtes nationales.

J'en profite également pour remercier mon groupe qui durant toutes ces années m'a fait confiance et m'a donné la possibilité de devenir Président de votre conseil, un honneur.

J'adresse aussi mes plus vifs remerciements à l'Exécutif ainsi qu'au personnel de la Commune pour la qualité des dossiers qui nous sont présentés en commission.

Ma vision du fonctionnement d'une administration a changé depuis que j'ai rejoint celle d'une autre commune ! « Parce que à Plan-les-Ouates ... », je m'arrête là.

Je vous souhaite une bonne fin de législature et surtout des débats sereins en vue du vote du budget 2025. »

Fabien Grognuz

[Applaudissements]

M. Clerc remercie M. Grognuz pour ces 10 ans passés au Conseil municipal :

« Je me souviens qu'il y a 5 ans jour pour jour, je me retrouvais devant cet hémicycle pour prêter serment. En l'absence du président de l'époque, c'est Fabien Grognuz qui avait lu le serment pour moi. 5 ans après, je me retrouve à la même place et profite de ces quelques minutes pour remercier M. Grognuz pour tout le travail effectué en tant que conseiller municipal. Ce fut un fervent défenseur de nos institutions, même s'il était dans l'opposition. Il a toujours cherché à comprendre et à pousser ses collègues à la réflexion. 10 ans au service de la population meyrinoise, ce n'est pas rien, même si ces derniers temps, il commençait souvent ses interventions par : « Dans la commune de Plan-les-Ouates, ils ne font pas comme ça... ». Et pourtant, c'est sur Vernier qu'il a jeté son dévolu pour son prochain lieu de vie. Au nom du Conseil municipal, je lui souhaite le meilleur pour la suite. Merci Fabien. »

M. Serrano souhaite adresser quelques mots à M. Grognuz :

« Cher Fabien,

Nous y sommes. Tu occupes pour la dernière minute ta fonction de membre du Bureau du Conseil municipal et avec cela, tu vas clore temporairement ton premier chapitre riche de presque 15 ans d'engagement politique pour les habitants de notre belle commune et bien entendu pour le PLR-MC. Je me souviens très bien de notre première campagne de 2011. Tes idées politiques étaient déjà très formées, calibrées, mais tu as toujours eu envie d'apprendre, comprendre, mais aussi de trouver une voie idéale pour notre action politique.

Fabien, tu avais déjà en ce temps l'action politique bien chevillée au corps et elle ne t'a pas quitté. Ton engagement au niveau du PLR central de notre commune était intense et tu étais de toutes les actions, les avouables et les moins avouables. Te souviens-tu du 13 mars 2011 ? Pour la première fois, tu te présentais au suffrage populaire avec un score très honorable, mais pas d'élection. Malgré cela, je me souviens que tu n'étais pas très content de ton score et que tu aurais aimé pouvoir entrer dans l'arène immédiatement. Nous sommes ici 38 élus à bien le comprendre.

Ce n'était que partie remise car, avec le départ de certains de nos prédécesseurs, tu rejoins les rangs du Conseil municipal le 16 décembre 2014. En pleine campagne pour les élections du 20 avril 2015, tu succédais à Daniel Orlandini. A l'époque, le

PLR n'avait plus que 4 sièges et les soirées s'accumulaient en commission pour chacun, et les afters lorsque nous trouvions encore un bistroquet ouvert.

En parlant du 20 avril 2015, tu décrochais avec brio ton élection au Conseil municipal. Nous nous souvenons très bien de ta joie non-dissimulée d'avoir réussi, mais aussi l'envie d'en découdre en commission avec certains sur les sujets de prédilection comme le budget, et c'est toujours le cas.

Dans la foulée, je sais que tu as toujours eu envie d'aller au perchoir et tes vœux seront exhaussés en juin 2016, après la présidence de notre ami Robert Tillmann. Tu prenais donc place au perchoir à côté de stars meyrinoises : Adriana, Myriam, Eric, Laurent. Depuis, ils y ont pris goût et y sont restés. Depuis ce moment-là, tu seras 8 fois réélu au Bureau de notre conseil. On peut dire que tu auras occupé toutes les fonctions de ce bureau.

En 2020, deuxième brillante réélection ; un homme politique rompu à la manœuvre s'installe de nouveau au perchoir, mais cette fois comme président du Conseil municipal. Cette année a été palpitante, mais aussi contraignante. Tu y as pris du plaisir au contact de la population en tentant toujours de rapprocher la politique au plus près des besoins des gens. Mais je sais aussi que cette année était difficile car ta fonction ne te permettait plus de dire ce que tu avais sur le cœur, mais l'expérience a été parfaite. On peut dire que tu as occupé toutes les fonctions du Bureau, mais il te manquait encore celle de président de commission. Avec le départ de notre ami Pierre Boccard, c'était le moment de reprendre la présidence d'une commission, en l'occurrence citoyenneté participative et vie de quartier ; la boucle est bouclée. Mais voilà, l'année 2024 débute et tu commences à réfléchir un peu plus à toi, un peu moins aux autres. Comment va s'articuler ma vie ces prochaines années ? Après une longue réflexion, tu as pris la décision de demander l'asile politique à la commune de Vernier.

Tu es l'un des politiciens les plus jeunes que notre parti a compté dans ses rangs, mais de loin aussi l'un des plus affûtés et pugnaces. Avec une mémoire presque sans faille, je le constate tous les jours encore, tu nous as apporté ton expérience, ta joie de vivre et ton esprit combatif durant presque 15 années. Pour ceux qui ne le savent pas, Fabien faisait partie du Parlement des jeunes de Meyrin, en son temps, lorsqu'il existait encore. C'est très certainement là que la contamination a dû se faire. Un certain Eric C. n'était pas très loin de lui, selon notre service de renseignement.

Pour terminer, nous souhaitons te remercier très sincèrement pour l'immense travail réalisé ces dernières années au sein de notre parti, mais aussi pour les habitants de Meyrin. Tu es une belle personne avec des valeurs et des principes, des questions pointues parfois perfides. Ton expertise va nous manquer. Nous te souhaitons plein succès pour ta vie de famille en devenant avec ta compagne et ton déménagement à Vernier et nous espérons te revoir souvent à Meyrin. Mon petit doigt me dit que nous pourrions bien revoir très prochainement Fabien sur une liste PLR à Vernier mais chut, c'est encore un secret !

En guise de mot de la fin, Fabien, n'oublie jamais, lis moins vite ! Plein succès à toi ! »

[Applaudissements]

M. Serrano remet un petit cadeau à M. Grognuz.

M. Halimi souhaite également prendre la parole :

« *Cher Fabien,*

Aujourd'hui, c'est avec un mélange d'émotions que je prends la parole pour te rendre hommage. Nous nous connaissons depuis plus de vingt ans à travers l'école primaire, le cycle d'orientation de la Golette, puis la campagne politique aux élections de 2011.

Au sein du Conseil municipal, tu as toujours été non seulement une personne bienveillante et à l'écoute, mais aussi très active et impliquée dans les travaux. Tes contributions ont enrichi nos discussions et fait avancer de nombreux projets. Même si nos opinions politiques diffèrent, nous avons su travailler ensemble sur des sujets communs, prouvant qu'il est possible de dépasser les clivages partisans.

Ta bonne humeur, tes rires, mais aussi tes pics politiques vont vraiment nous manquer. Je te souhaite, cher Fabien, tout le meilleur pour la suite et espère que tu reviendras nous rendre visite.

Bon vent à toi. »

[Applaudissements]

M. Clerc excuse ensuite les absences de Mme Tschudi-Spiropulo et MM. Bucher, Amato et Busset, ainsi que l'arrivée tardive de M. Deiana.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024

Le président soumet à l'approbation le procès-verbal, qui est accepté par 28 oui, soit à l'unanimité.

* * *

2. Assermentation de M. André Hagmann (PLR) en remplacement de M. Fabien Grognuz, démissionnaire

M. Clerc invite M. Hagmann à venir au centre de la salle et à l'assistance à se lever, puis il demande à M. Hagmann de promettre ou jurer après la lecture de la prestation de serment :

« *Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.»*

M. Hagmann le promet.

[Applaudissements]

* * *

3. Assermentation de M. Philippus De Koning (PLR) en tant que membre suppléant du Conseil municipal, en remplacement de M. André Hagmann, désormais membre titulaire

M. Clerc invite M. De Koning à venir au centre de la salle puis il lui demande de promettre ou jurer après la lecture de la prestation de serment :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

M. De Koning le jure.

[Applaudissements]

* * *

4. Election d'un-e 1er vice-président-e du Bureau du Conseil municipal, en remplacement de M. Fabien Grognuz, démissionnaire

M. Serrano annonce la candidature de **M. Gregor Wrzosowski**.

M. Clerc procède à l'élection de M. Gregor Wrzosowski, lequel est élu à la première vice-présidence du Bureau du Conseil municipal par acclamation.

M. Wrzosowski prend place sur l'estrade du Bureau.

[Applaudissements].

* * *

5. Election d'un-e président-e de la commission citoyenneté participative et vie de quartier, en remplacement de M. Fabien Grognuz, démissionnaire

M. Serrano annonce la candidature de **M. Antoine Frehner**.

M. Clerc procède à l'élection de **M. Antoine Frehner**, lequel est élu à la présidence de la commission citoyenneté participative et vie de quartier par acclamation.

[Applaudissements].

* * *

6. Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal au comité du Jardin Robinson, en remplacement de M. Fabien Grognuz, démissionnaire

M. Wrzosowski annonce la candidature de M. Philippe Serrano.

M. Clerc procède à l'élection de **M. Philippe Serrano**, lequel est élu en tant que délégué du Conseil municipal au comité du Jardin Robinson par acclamation.

[Applaudissements].

* * *

7. Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal à la commission consultative du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité, en remplacement de M. Fabien Grognuz, démissionnaire

M. Serrano annonce la candidature de Mme Anna Edinger Wrzosowski.

M. Clerc procède à l'élection de Mme Anna Edinger Wrzosowski, laquelle est **élue en tant que déléguée du Conseil municipal à la commission consultative du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité par acclamation.**

[Applaudissements].

M. Cornuz salue l'arrivée de Mme Edinger au sein de cette commission consultative qui manquait jusqu'alors cruellement de femmes.

* * *

8. Nomination des présidence et vice-présidence du local de vote pour l'année 2025

M. Sanchez annonce la candidature de **Mme Melissa Dimopoulos** à la fonction de présidente.

M. Serrano annonce la candidature de **M. Pierre-Alain Murbach**, à la fonction de suppléant de la présidence.

M. Boccard annonce la candidature de **M. Eric Sorg** à la fonction de vice-président.

Mme Deluermoz annonce la candidature de **M. Jean-Bernard Zosso** à la fonction de suppléant de la vice-présidence.

Ces 4 personnes sont nommées aux fonctions pour lesquelles leurs candidatures respectives ont été présentées.

* * *

9. Communications du Bureau du Conseil municipal

a) Portes ouvertes du Conseil municipal

Le dimanche 3 novembre 2024 de 11h à 14h, le Conseil municipal de Meyrin ouvrent ses portes pour une journée exceptionnelle dédiée à la découverte de la politique communale. Cet évènement qui se tiendra ici à la ferme de la Golette s'adresse à toutes les Meyrinoises et Meyrinois, familles, jeunes, seniors et toute

personne intéressée par la vie de notre commune. Lors de cette journée, vous aurez la possibilité de participer à un parcours didactique et participatif sur le fonctionnement du Conseil municipal. Vous plongerez dans les arcanes de la politique suisse, genevoise et bien sûr meyrinoise. Découvrez comment sont prises les décisions qui impactent votre quotidien. Comprenez le rôle des commissions et des objets politiques et explorez de près le fonctionnement de votre Conseil municipal. Venez vous asseoir à la place du personnel politique de votre commune et expérimentez vous-mêmes la prise de décision, avant de partager vos impressions autour d'un apéritif-brunch convivial. Ce moment est l'occasion idéale pour mieux comprendre et vous intéresser à la politique locale, tout en échangeant avec vos élus. Ne manquez donc pas cet événement unique et enrichissant.

b) Rapport de la commission de liaison

M. Clerc procède à la lecture du rapport :

« **Rapport de la commission de liaison du mardi 3 septembre 2024**

La séance s'ouvre à 20h30 sous la présidence de votre serviteur, en présence de M. Solai, secrétaire général, de Mme Erwin, verbaliste et de M. le Maire, M. Éric Cornuz. La réunion se concentre principalement sur la préparation de la journée Portes ouvertes du Conseil municipal.

Le président présente les objectifs de cette journée. Il s'agira de faire connaître les activités du Conseil municipal à la population, de rendre son fonctionnement plus accessible et de susciter un réel intérêt pour la vie politique communale. Il précise que cet événement offrira aussi l'opportunité aux futurs ou potentiels candidats aux élections de découvrir de l'intérieur les rouages de la politique meyrinoise. De plus, ce sera un moment privilégié pour les conseillers municipaux, qui pourront expliquer leur engagement politique à leurs familles et proches.

Un commissaire se demande s'il sera permis de faire de la politique lors de cette journée. En réponse, le président rappelle que l'objectif principal est d'expliquer le travail du Conseil municipal, sans chercher à influencer le vote des citoyens. Il insiste sur la nécessité de respecter la distinction entre la présentation des activités des élus et le démarchage politique. Il conclut en affirmant que les conseillers municipaux devront se concentrer sur l'explication de leurs fonctions et de leur environnement de travail, plutôt que sur la promotion de leurs campagnes électorales.

Les commissaires se mettent d'accord sur les horaires et les jours propices à la tenue de cet événement. Ils valident également le nom de la manifestation et établissent une première ébauche du programme. L'événement sera organisé autour d'une visite du bâtiment, au cours de laquelle différentes salles seront dédiées à l'explication de sujets liés à la vie d'un Conseil municipal. Un quizz sera également distribué, avec un petit cadeau prévu pour ceux qui répondront correctement aux questions.

Une prochaine séance sera fixée afin de finaliser les préparatifs. La commission donne mandat au secrétaire général de poursuivre les démarches concernant les éléments validés.

Le deuxième point à l'ordre du jour concerne le format alternatif des commissions. Un sondage a été distribué aux élus, avec un délai de réponse fixé au 10 septembre. Il est décidé de ne pas se précipiter et de concentrer les efforts sur la préparation

de la journée portes ouvertes. Ce point sera donc traité ultérieurement, après l'événement.

En ce qui concerne les divers, les commissaires discutent des questions relatives aux conflits d'intérêts pour la présidence de commission. Tous souhaitent parvenir à un accord sur ce point avant la prochaine séance du Conseil municipal. La séance se termine à 22h26.

Rapport de la commission de liaison du mercredi 2 octobre 2024

Le président ouvre la séance à 20h30 en saluant les commissaires et les membres de l'administration présents : M. Solai, secrétaire général, et Mme Wolf, verbaliste. Cette réunion est entièrement consacrée à l'organisation de la journée portes ouvertes du Conseil municipal.

Le président informe qu'un article annonçant l'événement a été publié dans l'édition d'octobre de Meyrin Ensemble et qu'une affiche est en cours de réalisation. La séance du jour a pour objectif d'établir en détail le contenu des différents ateliers qui auront lieu lors de la journée. Cette séance est menée sous forme d'atelier participatif et les différents commissaires présents interviennent pour développer le projet.

La journée portes ouvertes se déroulera le dimanche 3 novembre 2024 de 11h à 14h à la Ferme de la Golette. Quatre lieux distincts accueilleront les participants pour différentes activités liées à la découverte du Conseil municipal et de son fonctionnement.

1. *Accueil des participants se fera à la salle des cérémonies de l'état civil. Une présentation générale sera faite sur l'organisation politique à différents niveaux : Suisse, canton de Genève et Meyrin.*
2. *L'explication du déroulement des commissions se fera à la salle de commission I. Cet atelier présentera les institutions politiques meyrinoises, les objets politiques à disposition des conseillers municipaux, ainsi que le fonctionnement des relations avec le Conseil administratif.*
3. *La simulation de Conseil municipal se déroulera dans la salle du Conseil municipal. Les participants auront l'opportunité de s'installer dans la salle du Conseil municipal pour simuler une discussion et un vote sur un objet politique. Cet exercice permettra de comprendre concrètement le processus décisionnel.*
4. *La présentation des principaux objets politiques de la législature et l'apéritif-brunch se fera dans la salle de réception : un apéritif-brunch sera servi dans cette salle. Des panneaux explicatifs y présenteront une sélection d'objets politiques récents. Cet espace favorisera les échanges informels entre les citoyens et les conseillers municipaux. De plus, un quizz sera distribué aux participants ; les réponses seront ensuite discutées et un petit cadeau sera remis aux personnes ayant participé.*

Le président remercie M. Jean-Marc Solai et les commissaires présents pour leur engagement dans l'organisation de cet événement. Il souligne également l'excellent travail des services de l'administration qui ont largement contribué à la réussite des préparatifs.

La séance se termine à 22h10. Une prochaine réunion est prévue le vendredi 11 octobre pour finaliser les derniers éléments du programme et les supports de communication. »

c) 1^{er} août 2024

Mme Cartan Ducret félicite la Commune pour l'ambiance et l'organisation lors de la fête du 1^{er} août 2024. Elle questionne néanmoins la pertinence du remplacement du feu d'artifice par un spectacle de drones.

d) Tournoi de foot des élus

M. Clerc indique certains membres du Conseil municipal a participé au tournoi des élus et s'est classé à une honorable deuxième place. Bonne humeur et bonne ambiance étaient au rendez-vous, bien loin de ce qui a pu être porté dans nos médias lors de la précédente édition. Il encourage les nouveaux membres du Conseil municipal a participé à ce tournoi convivial. Il ajoute enfin qu'il est possible que Meyrin accueille la prochaine édition.

e) Match de hockey entre CPM et HC la Chaux-de-Fonds

Ce match de huitièmes de finale de Coupe suisse aura lieu à Meyrin à 19h45.

f) Invitation à l'AG du tennis club de Meyrin

g) Invitation à l'AG du Judo club de Meyrin

L'AG se tient ce soir en même temps que le Conseil municipal.

h) Invitation aux 20 ans du CEFAM

Gala le vendredi 6 décembre à 18h30.

i) Invitation au concert de Moderato con Brio

Concert prévu ce jeudi 17 octobre 2024 à 20h à l'aula de la mairie.

j) Invitation à une séance d'information organisée par le comité interpartis sur la votation communale du 24 novembre 2024

M. Clerc indique que le Conseil municipal a reçu une invitation pour cette séance d'information ouverte au public qui aura lieu le 30 octobre prochain à l'aula des Vergers de 19h à 20h30, suivi d'une verrée.

* * *

10. Communications du Conseil administratif

Mise en place de nouveaux outils pour la gestion des objets encombrants

Constatant que beaucoup d'objets encombrants encore en bon état étaient déposés dans les rues, le service de l'environnement a souhaité valoriser ces objets et inciter la population à adopter de bonnes pratiques. A travers sa plateforme *administration en ligne* (<https://meyrin.ch/fr/valorisation-des-dechets/evacuation-des-objets-encombrants>), la section routes et voirie a profité de l'entrée en fonction d'une responsable de projet en gestion des déchets, pour améliorer l'utilisation de la

plateforme internet, dédiée aux objets encombrants en faisant la différence entre objets encombrants détériorés et objets encombrants en bon état.

L'objectif est de sensibiliser les citoyens au réemploi des objets au lieu de les envoyer systématiquement à l'incinération et d'opter pour cette « ressourcerie digitale » qui fait le lien avec des œuvres caritatives.

En outre, un partenariat a été initié avec le site internet keepinuse qui est dédié aux petites annonces d'objets donnés gratuitement. Une page spécifique pour la ville de Meyrin a été créée <https://keepinuse.ch/meyrin/>, mettant d'abord en relation les habitants de Meyrin entre eux, avant d'ouvrir l'échange à l'ensemble du Canton.

Sur cette page, on retrouve également le lien vers ge-repare.ch, afin que les habitants puissent faire réparer leurs objets plutôt que les jeter, ainsi que le lien vers le Repair Café et la Manivelle.

Nous vous encourageons donc vivement à consulter ces différents sites de ressources possibles pour les objets encombrants.

Enfin, un flyer de sensibilisation, reprenant les informations susmentionnées, est en cours de création et sera prochainement distribué à la population ainsi que placarder dans les immeubles.

Plantations d'arbres à La Chaux-de-Fonds

Suite à la tornade qui a traversé la ville de La Chaux-de-Fonds le 24 juillet 2023 et qui a occasionné d'importants dégâts, notamment sur le patrimoine arboré, votre Conseil avait décidé d'allouer une subvention de CHF 50'000.- aux autorités communales pour la replantation des arbres.

Aussi, pour donner encore plus de sens à cette démarche solidaire, le service de l'environnement a décidé de déléguer des horticulteurs-paysagistes pour une campagne de replantation et ainsi renforcer les équipes de jardiniers de la métropole horlogère, afin d'atténuer les stigmates laissés par cet épisode météorologique.

Pour ce faire, quatre collègues volontaires de la section des parcs et promenades de notre commune ont participé à ces replantations d'arbres, la semaine dernière, et continuent cette semaine, avant les premières neiges.

De plus, le conseiller administratif délégué, accompagné du responsable de service de l'environnement et de la responsable ad interim de la Section parcs & promenades, se rendront à La Chaux-de-Fonds, demain 16 octobre, à l'invitation de l'homologue de M. Tremblet.

Clause d'urgence

En date du 1^{er} octobre, le Service des affaires communales a écrit au secrétariat général afin de l'informer des éléments suivants :

Il n'acceptera plus à l'avenir les clauses d'urgence pour les crédits budgétaires supplémentaires destinés à des organismes humanitaires.

Le Safco rappelle que le Conseil municipal peut munir une délibération de la clause d'urgence, si l'une des conditions exceptionnelles suivantes est remplie :

- la menace d'un dommage considérable pour la Commune ne peut être écartée que par une intervention immédiate;
- la mise en vigueur d'une délibération ne peut souffrir le retard dû à une éventuelle procédure référendaire.

De plus, les motifs invoqués à l'appui de la clause d'urgence doivent être suffisamment importants pour justifier la restriction des droits civiques qu'elle entraîne. Il n'existe pas de liste exhaustive concernant les objets relatifs à une clause d'urgence ; cependant, à titre d'exemple, la clause d'urgence est acceptée lorsqu'une école est inondée, un bâtiment prend feu, une chaudière explose, la Commune a un délai avec l'exercice d'un droit de préemption ou encore lorsque nous sommes en présence d'une vente aux enchères publiques.

Le Safco estime que les clauses d'urgence étaient jusqu'alors utilisées sans qu'une réelle menace pour la Commune ne rende cette accélération nécessaire. Les motifs généralement invoqués ne justifient donc pas de priver le corps électoral de son droit de référendum. Il ajoute enfin que les fonds débloqués serviront, dans tous les cas, les causes identifiées puisqu'il est avéré que, plus que les fonds à brève échéance, ce sont souvent les fonds sur le long terme qui s'avèrent nécessaires et plus compliqués à mobiliser.

Dépassement budgétaire

Fonctionnement :

Selon les art. 51 et 60 de la RAC, les dépassements pour le fonctionnement doivent être votés par le Conseil municipal lors de la clôture des comptes dans l'annexe 17. Ils doivent être annoncés dès qu'ils sont connus au Conseil municipal. Un dépassement non compensé de plus de 5% nécessite un crédit budgétaire supplémentaire. Nous estimons que ces dépassements seront compensés par des recettes fiscales complémentaires.

02/31	Administration / Charges de biens et services	CHF -112'837 – 3.06%
-------	---	----------------------

Le dépassement est en grande partie lié aux honoraires liées à la première étape de la révision de la gouvernance de l'administration mise en vigueur le 1^{er} août 2023, la réorganisation des services de la culture, de la petite enfance, des aînés, du développement social et emploi et de l'environnement. Il inclut également les honoraires liés à la sortie de crise de la SEM.

Votations communales du 24 novembre : débat contradictoire

Le débat contradictoire, initialement prévu à la fin du mois d'octobre et portant sur les objets soumis à votation communale le 24 novembre prochain, n'aura pas lieu.

Ce débat, animé par une personne neutre, aurait permis à la population de comprendre les enjeux de ces deux objets et entendre les arguments des uns et des autres.

Malheureusement, la proposition de débat a été refusée par le comité d'initiative « Pour le maintien d'un manège équestre sur la commune de Meyrin » et par le comité référendaire « Contre la délibération n° 2024-06a du Conseil municipal de la ville de Meyrin ». En effet, ces derniers considèrent un débat contradictoire comme, je cite, « *une parodie hypocrite de la démocratie* ».

* * *

11. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes

Séance du 10 septembre 2024, question de Mme Deluermoz

Programme de Meyrin les Bains – Eglise évangélique

L'Église évangélique de Meyrin est une corporation de droit privé organisée sous la forme d'une association régie par les articles 60 et suivants du Code Civil.

C'est donc en raison de sa forme juridique, organisée sous la forme d'une association et ayant son siège à Meyrin, que l'Eglise évangélique est présente à Meyrin les Bains, manifestation à laquelle elle participe depuis de nombreuses années.

Elle est soumise à l'interdiction de faire du prosélytisme. Pour rappel, l'association culturelle musulmane meyrinoise participe depuis 19 ans à Meyrin les Bains.

Séance du 10 septembre 2024, question de Mme Um

Motion n° 2021-02 Protections hygiéniques dans les bâtiments communaux

Afin de répondre à la motion n° 2021-02 déposée par Mme Lüthi, le service gérance et entretien des bâtiments avait entrepris des recherches dans le but de proposer des solutions.

Avec l'approbation du Conseil administratif et du Conseil municipal, il avait alors été décidé d'installer deux distributeurs de serviettes hygiéniques, l'un à la Maison Communale et l'autre à la bibliothèque du Forum, excluant les restaurants communaux ceux-ci étant sous la responsabilité des gérants occupants les lieux.

A ce jour, les deux bâtiments communaux équipés de distributeurs continuent d'être réapprovisionnés, à hauteur de 1484 pièces sur 3 ans, ce qui représente environ 45 pièces par mois selon une estimation.

Séance du 10 septembre 2024, question de Mme Billet
Boulangerie Oberson

Le bâtiment abritant la boulangerie Oberson appartient à la commune de Meyrin et son exploitation a été confiée à un gérant ainsi que son entretien.

Le service gérance et entretien des bâtiments a rappelé au gérant la nécessité d'entretenir le perron.

Concernant les pavés vers les poubelles situés sur la rue Antoine-Verchère, le service de l'environnement est surpris par cette remarque dont il a connaissance pour la première fois. En effet, ces pavés ne sont pas plus glissants que d'autres pavés en pierre naturelle. Toutefois, la section routes et voirie procédera à un nettoyage haute pression de ce secteur afin de déterminer si cela améliore la situation.

Séance du 10 septembre 2024, question de M. Nobs
Chalets

Pour les prochaines élections, 7 emplacements de chalets ont été définis ; toutefois, la réservation des chalets incombe à chaque parti politique dont nous ne connaissons pas encore le nombre de listes qui seront déposées.

Concernant les tarifs appliqués, la section routes et voirie, qui se charge de cette tâche, va adapter à l'avenir les prix de mise à disposition des chalets en fonction du coût de leur mise en place. Néanmoins, pour les prochaines élections, il est prévu de maintenir le montant de CHF 50.- par chalet pour les partis politiques.

Séance du 10 septembre, question de M. Grognez
Places de parc Noëlla Rouget

Les aménagements extérieurs du collège Noëlla Rouget prévoient 12 places de stationnement en tout : 3 places PMR, 1 place concierge et 8 pour les autres usagers.

Séance du 10 septembre, question de Mme Schweizer
Rafraîchissement de la place du village

La problématique des pavés à Meyrin-Village est connue des services. Un entretien régulier est fait par le service de l'environnement qui assure la viabilité de cette place et procède aux réparations ponctuelles selon les besoins. A ce jour, il n'y a pas de projet visant à changer le revêtement sur l'ensemble de la place à court ou moyen terme.

Séance du 10 septembre 2024, question de M. Busset

Panneaux d'information de la réserve de Mategnin les Crêts

Comme cela a déjà été précisé dans cette assemblée, la réserve naturelle de Mategnin-Les Crêts est gérée par Pro Natura Genève.

Aussi, par le biais de notre service de l'environnement, nous allons leur adresser un courrier pour relayer vos constats et attentes.

Séance du 10 septembre 2024, question de Mme Murciano

Plantes pour les clubs et associations lors de tournois et événements

Ce n'est pas une question de budget qui limite les dons de plantes aux associations.

En effet, la section Parcs et Promenades cultive l'ensemble des plantes qui assurent les fleurissements des espaces publics de la Ville et fournit également d'autres végétaux pour les prestations de décorations florales, destinées aux espaces d'accueil du public, pour les besoins du protocole et les événements officiels.

Ces dernières années, des pratiques et arrangements se sont développés pour mettre également à disposition des associations locales des plantes. Néanmoins, cette charge se limitait initialement aux dons de plantes à disposition dans les serres, qui résultaient de soldes, non-utilisés, au gré des saisons. Mais au vu des nombreuses demandes, toujours plus exigeantes, les moyens du centre de production horticole étant limités, tant en ressources humaines qu'en infrastructures, il n'est plus possible d'y répondre.

D'autre part, en tant que service public, nous ne devons pas nous mettre en situation de concurrence avec des établissements de productions horticoles privés et locaux, qui ont déjà du mal à maintenir leurs activités et leurs emplois.

Pour faire face à cette situation et recadrer cette prestation, la section Parcs et Promenades continuera à mettre à disposition de plantes, mais uniquement dans la limite des soldes de végétaux, en fonction des cultures et saisons ou proposera des prêts de plantes vertes.

* * *

12. Pétition n° 2024-04 en faveur d'un droit des nuages dans le ciel meyrinois

M. Boccard lit la pétition :

« A l'attention du Conseil municipal et du Conseil administratif de la Ville de Meyrin.

Meyrin, le 19 juin 2024

Pétition en faveur d'un droit des nuages dans le ciel meyrinois .

Mesdames, Messieurs,

Chères et chers membres des autorités municipales de Meyrin,

J'ai l'honneur de vous adresser cette lettre qui accompagne la remise, en date

du mercredi 19. juin 2024 à la mairie et en présence de Madame Nathalie Leuenberger, conseillère administrative, des quelques 1'700 cartes-signatures qui ont été envoyées à la ville de Meyrin, suite à la 3^{ème} journée internationale de l'observation des nuages qui s'est tenue au Jardin botanique alpin le vendredi 29 mars 2024, avec la participation directe d'une quinzaine de personnes s'étant déplacées pour l'événement.

Depuis environ 3 ans, en tant qu'artiste, écrivain et ancien avocat, j'ai initié cette démarche politico-poétique pour développer l'attention aux nuages qui font l'objet, dans certains pays, d'expérimentations pour tenter de les faire pleuvoir plus rapidement, ce qui pose des questions environnementales, sanitaires et aussi géopolitiques.

À l'occasion de cette 3^{ème} journée internationale de l'observation des nuages, les personnes étaient ainsi invitées, partout dans le monde, à se coucher sur l'herbe quelques instants puis à écrire sur un carton ce qu'elles avaient observé dans le ciel. En renvoyant leurs écrits à la Ville de Meyrin, les personnes acceptaient que leur réponse soient considérées comme autant de signatures à la pétition poético-politique qui vous est adressée ce jour.

Cette pétition poétique, à laquelle près de 600 Meyrinoises et Meyrinois ont pris part, sollicite votre attention politique quant à l'absence de cadre juridique entourant l'usage de l'ensemencement chimique des nuages.

A cette fin, je serais très honoré d'être reçu par votre Conseil afin de pouvoir être auditionné et vous exposer l'ensemble de cette démarche, échanger et répondre à vos questions.

Une prise de position quant à la possible instauration d'un droit des nuages dans le ciel meyrinois serait non seulement un geste politique très fort de reconnaissance envers les 1'700 personnes qui ont souscrit à la démarche, il serait aussi un symbole fort à l'adresse des collectivités publiques pour les inciter à suivre votre exemple.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie, chère Madame, cher Monsieur, d'agréer à mes salutations distinguées. »

Mathieu Simonet

M. Clerc indique ensuite que le Bureau préconise un **renvoi de cette pétition en commission vie culturelle et sportive** et soumet au vote cette proposition, laquelle est acceptée par 30 oui.

* * *

13. Pétition n° 2024-06 demandant de préserver la santé des chiens à Genève

M. Wrzosowski lit la pétition :

« Le Conseil d'État de Genève, plus précisément le Département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS), a édicté à cet effet le Règlement d'application de la loi sur les chiens (RChiens) du 27 juillet 2011 (M 3 45.01). Ce dernier est d'une part non-actualisé, et d'autre part il enfreint parfois des

dispositions cantonales et/ou fédérales, ce malgré les dispositifs mis à disposition pour l'assister dans sa mission: les Affaires vétérinaires (SCAV) et la Commission consultative en matière de gestion des chiens.

Selon l'art. 13 al.1 let. i RChiens, les chiens ne sont pas admis dans « les pelouses, massifs de fleurs et plantations des promenades, jardins et parc publics ».

Dans le domaine public de Genève, les chiens sont limités dans leurs mouvements, non pas par leur laisse, mais par des interdits incohérents: certains de ces interdits vont même à l'encontre du bien-être des chiens, faute d'alternative acceptable.

L'article 19 al.1 de la Loi sur les chiens (LChiens) du 18 mars 2011 (M 3 45) stipule que« le Conseil d'État fixe f2QL voie réglementaire les restrictions générales d'accès au domaine public, cultures et espaces naturels, nécessaires pour garantir les buts poursuivis par la présente loi. L'art 1 de la LChiens stipule que les buts sont:

- 1. garantir la santé et le bien-être (des chiens) conformément au droit fédéral;*
- 2. assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques; et*
- 3. préserver les biens et l'environnement, [...]*

Vu les interdits, il n'y a que les alternatives ci-après: des trottoirs, la chaussée, les chemins, les places, les quais... Que des lieux minéraux (bitume, asphalte, goudron, pierre granit, béton...) avec des matériaux qui capturent la chaleur en été et le gel en hiver. Les chiens sont ainsi interdits par la RChiens de poser les pattes sur les rares endroits avec du gazon des zones urbaines du canton de Genève, sous peine d'amende infligée à leur propriétaire: R02.M Violation de l'interdiction d'accès dans les lieux proscrits aux chiens, RChiens Art. 13, 200 frs d'amende et 80 frs de frais, pour un total de CHF 280 : toute autre infraction venant s'additionner.

Hélas, les chiens ne portent pas de chaussures comme les humains (qui ne sont pas interdits, eux) et seraient donc contraints de tolérer les brûlures et les gerçures, parfois jusqu'au sang, les propriétaires de chiens et leurs animaux étant principalement piétons. À savoir que les chiens sont souvent victimes de coups de chaleurs, parfois mortels, étant donné que les organes vitaux de ces derniers se situent près du sol, qui lui peut être très chaud.

Il faut rappeler que le climat est actuellement dérégulé, et que nous allons vers des périodes très chaudes en été et très froides en hiver. Le Conseil d'Etat et le DSPP rompent ainsi la confiance d'une partie des citoyens de Genève, les propriétaires de chiens.

À noter que ce règlement est inutilement repris (en partie) dans des règlements communaux, par effet de cascade législative.

Nous, les propriétaires de chiens, comprenons que les chiens tant que les humains pourraient abîmer les jolis massifs de fleurs. Cependant, quid des pelouses et des jardins et parcs ? Si ceux-ci ont un comportement inadéquat, autant interdire ces comportements-mêmes.

En conséquence, ces interdits envers les chiens mettent en péril leur santé et leur bien-être. Cette interdiction inscrite dans le RChiens ne répond nullement

aux buts de la LChiens (qui sont inscrits à son article 1). Au contraire, elle va à l'encontre de la Loi fédérale sur la protection des animaux (LPA) du 16 décembre 2005 (RS 455), car les alternatives laissées sont minérales et dangereuses pour leurs pattes.

Au vu de ce qui précède, les pétitionnaires demandent au Conseil d'Etat et Grand Conseil de Genève et aux conseils municipaux des communes précitées, soit supprimée de la RChiens et des règlements communaux l'interdiction aux chiens de poser les pattes sur les pelouses, jardins et parcs publics, ainsi que les zones d'herbe du domaine public. Interdiction inscrite à l'art. 13 al.1 let. i et que les chiens soient traités au même titre que les autres animaux, et en respect de la loi fédérale sur la protection des animaux (LPA) du 16 décembre 2005 (RS 455). »

M. Nobs lit la prise de position de l'UDC sur cette pétition :

« L'UDC s'est systématiquement positionnée en faveur des propriétaires de chiens. En février 2020 par exemple, nous avons soutenu la suppression de la médaille.

Je comprends bien qu'un chien doit être tenu en laisse sur le territoire communal. Mais faut-il pour autant l'obliger de marcher sur le bitume, le béton ou l'asphalte brûlant en été et glacé et salé en hiver, alors qu'il lui est interdit de gambader sur l'herbe des parcs publics?

Cette pétition exige que la loi fédérale sur la protection des animaux (LPA) soit appliquée sans que des interdits ne viennent péjorer la santé de nos amis à quatre pattes.

C'est dans cet esprit que je voterai en faveur du renvoi de cette pétition au CA afin qu'une réponse bienveillante soit adressée aux pétitionnaires. »

M. Clerc indique ensuite que le Bureau préconise un **renvoi de la pétition n° 2024-06 au Conseil administratif** et soumet au vote cette proposition, laquelle est acceptée par 30 oui.

* * *

Les points 14, 15, 16 et 17 de l'ordre du jour, tous en lien avec le projet de budget 2025, sont traités ensemble.

14. Délibération n° 2024-20 relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

15. Délibération n° 2024-21 relative aux indemnités allouées en 2025 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux

16. Délibération n° 2024-22 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 3'147'885.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2025 du patrimoine administratif et financier

17. Délibération n° 2024-23 relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'749'000.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

M. Tremblet donne lecture de la présentation d'introduction du projet de budget 2025 du Conseil administratif :

« Mesdames et Messieurs,

Au nom du Conseil administratif, c'est en ma qualité de délégué aux finances que j'ai l'honneur de vous présenter, ce soir, le projet de budget 2025, le dernier projet de budget de cette législature.

Souvenez-vous, nous avons débuté cette législature avec une réforme fiscale des entreprises et de l'AVS qui devait selon les experts lourdement impacter une baisse de nos recettes fiscales pendant toute la législature. Cette baisse ne s'est heureusement jamais réalisée dans les comptes de la Ville. En 2020, une pandémie s'abat sur notre monde, nous demande de nous éloigner les uns des autres, le monde s'arrête pendant quelques mois ou presque. L'agilité de notre administration nous permet de maintenir les prestations, de manière dégradée dans les premiers mois.

Des pans entiers de notre économie ont de la peine à s'en remettre et souffrent aujourd'hui encore. En 2022, la Russie envahit l'Ukraine, c'est une guerre aux portes de l'Europe. La Suisse, Genève et Meyrin accueillent des personnes qui fuient la terreur. L'économie mondiale inquiète, les prix de l'énergie bondissent et impactent fortement nos budgets. Il est même question de risque de pénurie. Par ricochet, depuis 2022, les recettes fiscales des entreprises ont augmenté de façon vertigineuse, ainsi que nos résultats. Selon les experts, nous profitons des effets tristement positifs liés à la guerre en Ukraine. La hausse des recettes fiscales est également liée, il ne faut pas l'oublier, même si pour une moindre mesure, à des pans de l'économie dont les résultats performant, à l'arrivée de nouvelles entreprises ainsi qu'au développement de l'activité d'autres entreprises déjà implantées sur notre territoire. Nous avons donc finalement vécu dans cette législature une hausse de nos recettes fiscales presque vertigineuse, pour la majorité, liée à des éléments conjoncturels.

Cette hausse des recettes fiscales a entraîné en parallèle une hausse de notre trésorerie, ce qui nous permet de financer l'entier de nos investissements par autofinancement cette année, l'année prochaine, et en 2026. Nous ne devrions donc pas augmenter nos emprunts pendant cette période.

Cette législature aura donc été touchée par des annonces de cataclysme financier par les experts. Nous avons donc adapté nos budgets en réduisant nos recettes, en réduisant et freinant la hausse des coûts de nos prestations. En conséquence, nous avons repoussé les ambitions de notre programme de législature, afin de résorber la baisse des recettes annoncées, la hausse des coûts des énergies, et les autres hausses de coûts.

Cette législature aura également vécu la fin de la taxe professionnelle, sa compensation a été âprement négociée et a abouti à la création d'un fonds de compensation. Pour Meyrin, au vu des pertes colossales de plus de 38 millions qui allaient découler de ce changement dans les 10 ans à venir, nous nous sommes battus pour avoir une compensation complémentaire de la part du Fonds

intercommunal. C'est 8 millions qui nous seront versés sur les 6 prochaines années. Si les chiffres qui nous sont présentés aujourd'hui restent stables, nous ne devrions finalement perdre que 8 millions suite à la fin de la taxe professionnelle.

Demain se construisant aujourd'hui, le projet de budget 2025, dernier budget de cette législature sera un budget de transmission. Préparé par cette législature, il servira à la prochaine législature, il inclut :

- la baisse de recettes fiscales annoncée par le Canton et qui sera mise en votation le 24 novembre pour plus de 5 millions ;*
- une hausse des charges pour permettre le développement des objectifs de la législature, la hausse des charges incompressibles, sans oublier les charges liées à la poursuite de l'évolution de la gouvernance de notre administration, qui reste un élément clé. Le rapport de la Cour des comptes dans le domaine des RH l'atteste bien. Une administration de notre taille doit évoluer constamment pour gagner en efficience.*

Ce projet de budget 2025 inclut également une baisse de deux centimes additionnels communaux estimée à CHF 4'000'000. En effet, même si la majorité des bénéficiaires de cette législature provient d'éléments conjoncturels, le solde provient d'éléments structurels. Il nous semble donc opportun de faire ce pas maintenant.

Nous restons toutefois prudents. Dans le projet de budget est incluse également la baisse fiscale du Canton pour plus CHF 5'000'000. Nos estimations restent supérieures de 10% à l'Etat. Si le vent devait tourner vite, ne pas être prudents nous inciterait à naviguer dans l'urgence, ce que nous n'envisageons pas comme solution à transmettre à la prochaine législature.

Le projet de budget présenté ce soir sera donc négatif, accompagné d'un plan financier quadriennal démontrant le retour à l'équilibre dans les quatre ans.

Nous aurions espéré pouvoir, en cette période de volatilité forte des résultats fiscaux par rapport aux estimations établies lors des budgets, profiter de la réserve conjoncturelle proposée par l'Etat, vrai outil de politique budgétaire. C'était sans compter avec la demande de gel de la majorité des communes genevoises de cet instrument. Nous verrons si le Grand Conseil suivra l'ACG dans les prochains mois.

Notre projet de budget 2025 tient donc compte de l'incertitude de l'évolution des recettes fiscales, de l'incertitude de la part conjoncturelle de ces recettes, et doit permettre toutefois à la population de pouvoir profiter d'une baisse du centime communal sur la part structurelle des hausses fiscales.

Projet de budget 2025 – les éléments chiffrés

Entrons, si vous le voulez bien, dans le détail avec les éléments chiffrés. Le projet de budget 2025 prévoit un excédent de charges CHF 1'041'425 (2024 : excédents revenus de CHF 542'781).

Il propose une hausse des charges de CHF 10'732'471 par rapport au budget 2024, soit de 7% par rapport au budget 2024.

Les éléments principaux liés à cette hausse sont les coûts RH qui augmentent de CHF 5'325'120, soit de 8% par rapport au budget 2024. Cette hausse comprend CHF 1'800'120 pour les mécanismes salariaux usuels, la hausse du budget de formation et les indemnités de fin de fonctions du CA. Une hausse de CHF 3'525'000

concerne les nouveaux postes, les transformations de postes, et adaptations des heures du personnel sur appel demandés au projet de budget 2025, ainsi que l'annualisation des postes votés au budget 2024 et des postes pour Cœur de Cité.

Les charges de biens et services augmentent de CHF 1'402'462 soit de 5%. Les éléments principaux de la hausse sont les coûts liés au développement des prestations et à l'évolution de la gouvernance de plusieurs secteurs de l'administration, à la hausse de la fréquentation des restaurants scolaires, la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes dans le domaine RH, et l'adaptation au réel ou aux nouveaux besoins des charges de biens et services. La baisse des tarifs de l'électricité a été répercutée également.

Les charges de transfert subissent quant à elles une hausse de CHF 3'689'173 soit de 9% par rapport à l'année dernière. La hausse la plus importante est le montant de compensation financière pour les communes frontalières, dont la hausse est de CHF 1'628'146. La deuxième hausse la plus importante de cette rubrique concerne la péréquation financière pour CHF 822'000. Les autres hausses principales concernent l'intercommunalité (SIS, SIACG, GIAP, FIDU, ORPC, AFJ) pour CHF 592'000, les frais de perception sur les impôts pour CHF 266'000, la FASE pour CHF 104'000, le domaine de la petite enfance et du social pour CHF 128'000, un projet pilote de caisse alimentaire pour CHF 100'000, et dans le domaine de la Culture pour CHF 156'000. La fin de Noctambus, soit une réduction CHF 119'000 a été intégrée. Notre aide économique de 0.7% aux pays en voie de développement augmente de CHF 75'000.

Les charges d'amortissements du patrimoine administratif sont en hausse de CHF 752'000, et les charges financières en baisse de CHF 95'000. Sur le plan des recettes, elles augmentent de CHF 9'148'265, soit de 6% par rapport au budget 2024.

Sur ce total, CHF 7'701'308 concernent une hausse des recettes fiscales, en hausse de 6% par rapport à 2024. Nos estimations sont de 10.97% supérieures à celles de l'Etat.

En ce qui concerne les impôts pour les personnes physiques (yc impôts à la source), une baisse de CHF 417'000 est envisagée. Elle inclut la hausse des recettes estimées, la part liée à la baisse de 2 centimes communaux, ainsi que la baisse de la fiscalité annoncée par le Canton de 5 millions.

Pour les personnes morales, une hausse de CHF 7'172'000 est estimée. Ces hausses tiennent compte de hausses estimées récurrentes, de la part liée à la baisse de 2 centimes communaux, et inclut des correctifs pour les années précédentes.

Le solde des recettes prévoit une hausse des taxes de CHF 698'733, des revenus divers de CHF 455'924, et des revenus de transfert de CHF 430'699.

En ce qui concerne la vision à plus long terme, la mise à jour de notre plan des investissements et de notre plan financier nous permet de continuer à anticiper le futur. Notre plan des investissements se monte à CHF 699 millions (2024 : 609 millions). Nous y avons inclus et chiffrés les impacts des PLQ prévus sur Cointrin pour 62 millions. Le renforcement de notre capacité financière sera indispensable pour mener à bien notre ambitieuse évolution, qui visera l'adéquation de nos

prestations publiques aux besoins de notre population par un développement durable de nos activités.

La législature a eu son lot de crises, d'annonces anxiogènes, de changements législatifs importants, nous avons tout de même pu mener à bien notre programme de législature. Nous transmettons à la prochaine législature une ville très active, aux finances saines voire exceptionnelles, et sommes fiers d'avoir pu inclure dans notre projet de budget, une baisse de deux centimes additionnels.

Conclusion

Le Conseil administratif vous invite à adopter ce projet de budget après son analyse en commissions. Il vous est rappelé que le projet de budget est voté à 2 fonctions et 2 natures. Les documents de travail incluent le détail commenté à 8 fonctions et 3 natures. Nous vous proposons donc de renvoyer ce projet de budget aux commissions concernées, selon le calendrier qui vous a été transmis. Les documents sont à votre disposition sur CMNET, sous chaque séance de commission budget. »

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière.

M. Nobs déclare :

« Chers collègues,

Je tiens à mettre à remercier le CA pour sa proposition de diminuer de 2 centimes additionnels au projet de budget 2025.

L'UDC appelle de ses vœux cette baisse depuis le début de la législature car, si l'on considère les résultats des comptes 2022-2023, vous aurez tous constaté des excédents d'impôts faramineux à hauteur de 54 millions que l'administration cantonale consolide avec 20 millions supplémentaires annoncés en mai 2024 soit de 74 millions au total pour 2022-2023.

La valeur d'un centime additionnel étant de 2,7 millions, il serait donc possible d'envisager une baisse beaucoup plus importante de 4 centimes additionnels.

Mais le CA nous a maintenant habitués à dépenser toujours plus chaque année en présentant pour la troisième fois un budget déficitaire.

Je serai particulièrement attentif en commission des finances aux dépenses supplémentaires et notamment aux transferts de charges que le canton nous impose.

Je tiens également à vous rappeler que la population sera appelée à voter le 24 novembre pour ou contre l'ajout d'une charge budgétaire supplémentaire de 6,5 millions.

Je soutiens donc le renvoi de ces délibérations en commission des finances. »

Personne d'autre ne souhaitant s'exprimer, **M. Clerc** indique que le Bureau préconise un **renvoi des délibérations n° 2024-20, n° 2024-21, n° 2024-22 et n° 2024-23 en commission des finances** ; il soumet au vote cette proposition qui est acceptée par 31 oui.

* * *

18. Délibération n° 2024-24 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2023 de la Fondation Nouveau Meyrin

M. Cornuz présente brièvement la délibération ; il rappelle que le rapport est communiqué normalement plus tôt dans l'année et que la raison de ce retard avait été communiquée par le Conseil administratif en juin ; en l'occurrence des difficultés dans l'obtention d'informations auprès de la régie dont nous nous sommes séparés l'année dernière, mais qui de manière flagrante manque toujours d'éléments. Il explique que la fiduciaire mandatée pour établir les comptes puis les soumettre au contrôle a fait du mieux qu'elle pouvait pour respecter les délais, mais que cela a été très compliqué ; il ajoute que demeurent quelques éléments nécessitant des éclaircissements et qui devront donc passer en transitoire. Il précise que la FNM est représentée par l'ensemble des partis présents dans l'hémicycle, lesquels ont d'ores et déjà pu valider formellement le rapport d'activité 2023 ainsi que le rapport des comptes au sein du conseil de fondation ; il invite dès lors le Conseil municipal à voter cette délibération.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière sur la D-2024-24, **M. Clerc** soumet au vote **le principe du vote immédiat**, préconisé par le Bureau, lequel est accepté par 30, soit à l'unanimité.

M. Nobs souhaite savoir si les problèmes liés à la régie Broliet tels qu'évoqués en page 13 du rapport ont été résolus. Il relève par ailleurs qu'un locataire ayant payé ses loyers de mai, juin, juillet 2024 n'a pas pu être remboursé alors qu'il a dû s'acquitter à double de son loyer auprès de la nouvelle régie. Enfin, il voudrait savoir si les délégués de la FNM désignés par leurs partis respectifs sont assermentés et de facto soumis au secret des commissions comme le sont les conseillers municipaux ou les conseillers administratifs.

M. Cornuz indique que les règles de confidentialité sont établies selon les règles en vigueur pour l'ensemble des fondations immobilières de droit public du canton de Genève ; les membres du conseil de fondation sont en effet soumis au secret des débats ; ils ne sont donc pas autorisés à communiquer à l'extérieur, sauf autorisation expresse du comité ou de son président. Il précise en outre que les problèmes liés à la régie Broliet sont presque complètement réglés, que le travail de transmission de l'information avec la nouvelle régie se poursuit, mais que certains éléments sont encore en cours de résolution. Il ajoute qu'il ne rentrera pas dans les détails de la situation évoquée par M. Nobs, mais suggère toutefois que cette problématique soit remontée auprès de la nouvelle régie, voire au conseil de fondation.

M. Frehner donne lecture de la prise de position du PLR-MC :

« Voici les remarques du PLR-MC sur ledit rapport de gestion :

1. *Le parc est vieillissant et les charges d'entretien sont en-dessous de la norme (40 au lieu de 25), même si, comme l'indique le rapport de la FNM, cela n'a rien de tragique, mais nous craignons que cela ne laisse augurer de gros investissements dans un avenir plus ou moins proche.*
2. *L'entretien des immeubles est bon, sans plus, mais les loyers sont aussi bas.*

3. *Les immeubles anciens ont de forts indices de dépenses énergétiques et de chaleur ; des travaux d'isolation sont à prévoir assez rapidement.*
4. *Les rendements des immeubles sont faibles ; il nous manque malheureusement ceux des immeubles gérés par la régie Brolliet dont le contrat a été résilié en 2024. Ils se situent entre 0,7 et 2,52 alors qu'idéalement, ils devraient se situer entre 4 et 6.*
5. *Le résultat d'exploitation a fortement baissé en 2022 et 2023. A quoi est-ce dû ? On pense qu'il y a 11 millions de moins ; la hausse des coûts de l'énergie est-elle la seule cause ou y a-t-il d'autres facteurs, tels que leur réévaluation faite en 2022 ?*
6. *Les comptes ont été approuvés par le Conseil municipal hors délai légal, fixé au 15 mai 2024, selon l'art. 107, al. 1 de la LAC.*
7. *Les réserves à disposition s'élèvent à 12,5 millions (10 millions de réserves générales et 2 millions pour les grands travaux). L'excédent des revenus 2023 est de CHF 4'445'442.-. Ceci est inquiétant au vu des constatations faites aux points 1 et 3. Toujours est-il que la gestion nous semble saine et sans risque immédiat, taux hypothécaire fixe et assurances.*

Voilà pourquoi le PLR-MC est favorable à l'acceptation du rapport et des comptes 2023 de la FNM. »

M. Sanchez donne lecture de la prise de position du PS :

« Au nom du PS-MC, je remercie l'administration pour son excellent rapport.

Les nouveaux projets immobiliers dans la Commune sont importants et très appréciés.

Il va sans dire que dans un futur à moyen terme, avec la finalisation des travaux des immeubles aux Vergers, du projet de surélévation à la rue de la Prulay 19, ceux situés à la rue Gilbert et Livron et les divers autres grands projets qui interviendront ces prochaines années, autant dire que la mise en location de ces futurs nouveaux appartements permettra d'accentuer davantage cette hausse.

Le PS-MC est très sensible aux besoins des familles notamment, c'est pourquoi il convient de relever l'attention particulière de la commission d'attribution concernant les demandes de rocades à l'intérieur du parc immobilier de la FNM et portant sur des échanges de logements plus petits pour les personnes âgées qui souvent occupent seules des 5 ou 6 pièces au profit d'un 3 pièces, ceci afin de pouvoir reloger des familles dans des logements mieux adaptés à leur besoin.

D'ailleurs, ce qui précède est une belle preuve de solidarité intergénérationnelle.

Concernant l'indice de chaleur des bâtiments, nous constatons que la FNM profite de chaque occasion pour étudier l'opportunité de réaliser des rénovations afin de réduire cet indice.

Parallèlement, nous admettons que le taux d'entretien des bâtiments soit supérieur à la norme usuelle de 25%, car nous appuyons pleinement le but social de la Fondation qui fournit des habitations à loyers modérés à la population meyrinoise.

Enfin, le PS-MC acceptera la délibération et votera en sa faveur ; il invite les autres partis de cet hémicycle à en faire de même. »

Personne d'autre ne souhaitant prendre la parole, **M. Clerc** soumet au vote la **Délibération n° 2024-24,**

relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2023 de la Fondation Nouveau Meyrin

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation Nouveau Meyrin;

Vu le rapport de l'organe de révision BfB Société fiduciaire Bourquin frères et Bérard SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2023, du 10 septembre 2024;

Conformément aux statuts de la Fondation Nouveau Meyrin du 4 avril 2003;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. I de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 octobre 2024,

D E C I D E
PAR 31 OUI
soit à l'unanimité

d'accepter les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2023 de la Fondation Nouveau Meyrin.

* * *

Pause de 20h10 à 21h10.

19. Délibération n° 2024-14a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de construction de CHF 3'070'000.- en vue de la réalisation de trois terrains de padel couverts équipés de panneaux photovoltaïques ainsi que le changement de surface de deux terrains de tennis extérieurs au centre sportif de Maisonnex. Rapport de la commission conjointe travaux publics & entretien des bâtiments et vie culturelle et sportive (F. Grognuz, PLR)

Mme Edinger Wrzosowski procède à la lecture du rapport de commission de M. Grognuz :

« Rapport des commissions Travaux Publics & entretien des bâtiments et Vie culturelle & sportive des 22.08 et 2.10 concernant la délibération n° 2024-14 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de construction de CHF 3'070'000.- en vue de la

réalisation de trois terrains de padel couverts équipés de panneaux photovoltaïques ainsi que du changement de surface de deux terrains de tennis extérieurs au centre sportif de Maisonnex, sous la présidence de MM. Halimi et Serrano et en présence de M. Tremblet, conseiller administratif et MM. Genequand, Alvarez et Blondet de l'administration communale.

Les présidents ouvrent cette première séance de commission, nous exposent comment celles-ci vont se dérouler et nous parlent du crédit d'étude requis pour ces nouvelles installations sportives. Ils donnent ensuite la parole à M. Tremblet qui nous retrace le cheminement du projet. Il rappelle également que ces infrastructures intéressent au-delà de notre frontière communale.

MM. Genequand et Alvarez nous expliquent que le centre sportif de Maisonnex fait face à une érosion des membres et le fonctionnement du padel, ainsi que des terrains. Ils nous expliquent également que notre commune a un bail sur ces terrains qui appartiennent à la Confédération jusqu'en 2043. Ils précisent que cette infrastructure sera démontable.

M. Alvarez Del Bon revient sur la tarification qui est envisagée, soit environ CHF 60 par heure pour 4 joueurs en heure pleine. Le tarif pour les heures creuses sera de CHF 10 inférieur.

M. Blondet nous parle des spécificités techniques du projet et notamment des panneaux solaires qui seront installés sur le toit. Le coresponsable du service UTE nous indique que cette installation solaire permettra de couvrir 62 % des besoins en électricité de Maisonnex. Il nous parle également d'un système de gestion des eaux de pluie.

M. Genequand revient en détails sur les coûts de fonctionnement et les futures recettes. L'administration estime que les revenus des panneaux solaires seront de l'ordre d'environ CHF 16'000. Il nous détaille ensuite les différents postes de la délibération.

Après cette présentation, les présidents ouvrent un temps de question. Un premier commissaire s'interroge sur le choix du lieu d'implantation de ces installations. M. Tremblet répond qu'un travail d'anticipation doit être mené durant la prochaine législature mais que cela correspond à un besoin des sportifs.

Un autre commissaire souhaiterait plus de comparaisons avec des terrains de padel communaux et regrette un manque d'information sur le coût du personnel pour le fonctionnement de ces installations.

Un autre commissaire s'interroge sur l'abattage d'arbres nécessaire à ce projet. L'administration lui répond qu'aucun n'abattage ne sera nécessaire et revient sur le projet qui ne peut pas être comparé avec celui de Plan-les-Ouates. M. Tremblet rappelle également que CHF 700'000 sont prévus dans cette délibération pour deux terrains de tennis.

2^e séance de commission

Les présidents ouvrent cette deuxième séance en continuant les questions. Un commissaire s'interroge sur le montant du démontage de l'installation. L'administration lui répond qu'il faut compter entre CHF 150'000 et CHF 200'000.

Une autre commissaire demande si le padel s'adresse à tous les âges. L'administration lui répond par l'affirmative et indique aussi que le nombre de places de parking ne sera pas augmenté.

Un autre commissaire s'interroge sur la fréquentation des terrains de tennis. M. Genequand répond qu'elle atteint souvent les 80 % voire 100 % en hiver. Un autre commissaire s'interroge sur un futur partenariat public-privé. M. Genequand répond qu'il est souvent contacté pour cela, mais que les entreprises désirent habituellement garder toutes les recettes.

Un commissaire souhaite qu'un tarif préférentiel soit prévu pour les habitants de Meyrin comme ce qui est le cas à la piscine. Une autre commissaire indique qu'elle aurait aimé que la démarche participative soit ouverte à l'ensemble de la population meyrinoise.

La fin de la commission approche, les groupes indiquent les questions qu'ils ont encore sur le projet. Les groupes politiques souhaitent de nombreuses informations supplémentaires. L'administration prend bonne note des questions.

3^e séance de commission

Les présidents ouvrent cette nouvelle séance de commission. M. Tremblet indique que l'administration a fait un grand travail pour fournir les réponses aux commissaires. M. Alvarez Del Bon rappelle que le projet comprend trois terrains de padel. L'offre prévoit des créneaux entre 07h15 et 22h15.

M. Genequand indique que ces installations sportives nécessiteront également l'engagement d'un nouveau nettoyeur pour le site à 100%. Les recettes prévues en 2029 seront de l'ordre de CHF 338'100. Il nous détaille ensuite les amortissements nécessaires d'environ CHF 173'400 les dix premières années. Les charges se monteront à CHF 59'600, le projet est rentable pour la Commune.

M. Genequand revient sur les différents postes de cette délibération et nous détaille les coûts et les différentes options possibles : de la solution A+B à CHF 680'087 à la solution A+B+C+D à CHF 3'0665'874.

Les présidents ouvrent un temps de questions. Un premier commissaire demande des informations sur le bail entre la Commune et la Confédération. M. Tremblet répond que celui-ci court jusqu'en 2043. Un autre commissaire trouve insensé de ne pas installer de panneaux solaires sur une telle installation et demande si ceux-ci seront faits en Suisse. A ce stade, l'administration ne connaît pas encore la réponse.

Une commissaire indique que la Fédération internationale de padel vient de s'installer en Suisse et compte plus de 30 millions d'adeptes. Un autre commissaire s'interroge sur les mois d'utilisation de l'installation qui courent de mars à octobre. L'administration répond que cela pourra être adapté en fonction de la demande.

Après ce temps de questions, les groupes passent aux prises de position. La majorité des prises de position vont dans le sens de l'acceptation du projet.

Le président Halimi propose de préavisier cette délibération pour la commission Vie culturelle et sportive ; la délibération est acceptée par 10 oui (3 S, 3 Ve, 2 PDC-VL, 2 PLR) et 1 abstention (1 MCG).

Le président Serrano met également au voix le préavis de la commission Travaux publics et entretien des bâtiments ; la délibération est acceptée par 9 oui (3 S, 3 Ve, 2 PDC-VL, 1 PLR) et 2 abstentions (1 PLR, 1 MCG).

La séance se termine à 20h07. »

M. Clerc indique que le MCG souhaite présenter un amendement visant à supprimer dans le décide n° 1 : « couverts équipés de panneaux photovoltaïques », retirer le décide n° 3 et adapter le montant des dépenses nettes en conséquence, dans les décide n° 4, 5 et 7.

M. Rheiner indique en premier lieu, que cet amendement n'a pas fait l'unanimité au sein de son propre parti, mais qu'il est néanmoins soutenu par une majorité des élus MCG. Il estime que, malgré la pose de panneaux solaires, la rentabilité est peu convaincante ; il observe qu'il n'y a en outre pas de maîtrise du foncier. Il explique que l'amendement proposé vise donc à enlever la couverture ainsi que la pose des panneaux photovoltaïques pour envisager le scénario ABC, pour un montant total de CHF 1'290'483.-, sachant qu'il y a déjà CHF 153'578.- engagés pour l'étude.

M. Clerc soumet au vote **l'amendement MCG visant à supprimer dans le décide n° 1 : « couverts équipés de panneaux photovoltaïques », retirer le décide n° 3 et adapter le montant des dépenses nettes en conséquence, dans les décide n° 4, 5 et 7**, lequel est refusé par 26 non, 4 oui et 1 abstention.

M. Trippel lit la prise de position des « hors parti » Mme Schweizer, M. Ferati et M. Trippel :

« Les indépendants Mme Schweizer, MM. Ferati et Trippel considèrent imprudent de construire sur un terrain n'appartenant pas à la Commune une salle avec des panneaux solaires sur le toit. Nous savons tous que le CERN, usufruitier du terrain en question, continuera à se développer jusqu'à ce que tout ait été trouvé dans le trou noir. Pour la santé il est important de pratiquer du sport, mais le padel peut aussi se jouer à l'air libre et en hiver par temps sec et sans gel. A l'époque de l'urgence climatique il ne faut pas offrir une construction tout confort pour pratiquer du sport. Ainsi, l'amortissement financier de la construction des terrains serait plus facile à rentabiliser malgré une baisse de fréquentation due à la météo. Vu les rénovations et agrandissements d'écoles à faire et le développement de notre commune, il y aura d'autres opportunités de poser des panneaux photovoltaïques.

Il y a des exemples à Cantonrin (p. x » l'A'robistro) où des délais de concessions promises n'ont pas été tenus, rendant impossible l'amortissement d'une rénovation obligatoire, et le cas du manège sur un de nos terrains communaux convoité pour des infrastructures publiques indispensables incitent à la prudence en matière de coût d'installations fixes sur des terrains tiers.

Dans ces conditions, nous refusons le montant engagé dans cette délibération et proposons aux groupes politiques de nous suivre, sans être contre le sport du padel ou la pose de panneaux photovoltaïques. »

Mme Deluermoz lit la prise de position du groupe PDC-VL :

« J'ai le plaisir de vous donner la position du PDC-VL sur cette délibération.

La construction de ces trois terrains de padel couverts équipés de panneaux photovoltaïques ainsi que le changement de surface de deux terrains de tennis extérieurs au centre sportif de Maisonnex réunissent de nombreux points positifs.

Tout d'abord, il répond à une attente et un besoin. Une attente pour les nombreux pratiquants de ce sport qui en réunit déjà 30 millions à travers le monde et dont

Meyrin et notre Canton ne font pas exception ; un besoin, car cette construction de surfaces de padel comme la réfection des terrains de tennis permettront très rapidement de donner un nouveau souffle au centre sportif de Maisonnex qui connaît, depuis un certain temps, un déclin de ses recettes.

Ensuite, de nos jours, toute construction, qu'elle soit habitable ou pas, doit, dès qu'il est possible, envisager d'apposer des panneaux photovoltaïques sur son toit. Dans ce cas de figure, nous y voyons un double avantage : en premier lieu, la production d'une électricité verte et à disposition du centre de Maisonnex ; en second lieu, une toiture qui servira autant à protéger les pratiquants des pluies printanières, automnales, voire estivales, comme cette année, ou du fort soleil qui, de plus en plus, sévit pendant nos étés.

A cet effet, il devient évident dorénavant, que toute infrastructure sportive ou de loisir, devra, à l'avenir, être pensée architecturalement avec une protection adéquate, pour s'adapter au changement climatique, qui va se renforcer d'année en année, ceci afin de protéger les habitantes et habitants de notre commune. De plus, si nous voulons éviter de payer des infrastructures, lesquelles au final, ne pourront être utilisées que durant les mois qui ne connaissent ni trop de pluie, de chaleur, de soleil, de neige ou de fort vent, autant l'anticiper dans les propositions de projets par l'administration et décisions votées par le Conseil municipal.

Une construction de ce type, permettant la pratique d'un sport en fort développement, par tous les temps, produisant de l'électricité, offrant de nouvelles entrées financières pour le centre sportif de Maisonnex, et qui pourra, le cas échéant, être déplacé dans un autre lieu de la Commune, demande un investissement financier certes important, mais répond à un investissement pragmatique, sur le long terme, durable et en faveur de la population.

Vous l'aurez compris, le groupe PDC-VL préavise positivement cette délibération.

Je vous remercie. »

M. Boccard lit la prise de position du groupe des Vert.e.s :

« Le groupe des Vert.e.s a exprimé des réserves initiales sur la pertinence du projet de terrains de padel au centre sportif de Maisonnex. Toutefois, après des discussions en commission, nous avons identifié plusieurs aspects positifs qui répondent à nos attentes.

Ce projet répond à une demande croissante pour le padel, un sport convivial qui gagne en popularité. La création de trois terrains couverts dynamisera l'offre sportive de Meyrin et contribuera à la revitalisation du centre sportif de Maisonnex, dont la fréquentation a diminué.

L'installation de panneaux solaires sur la couverture des terrains est un point fort. Ces panneaux permettront de couvrir plus de 50 % des besoins énergétiques du centre, s'inscrivant ainsi dans notre engagement pour la transition énergétique.

La couverture des terrains est aussi essentielle pour offrir des conditions de pratique toute l'année, tout en protégeant les usagers des vagues de chaleur estivales de plus en plus fréquentes en raison du réchauffement climatique.

Cependant, l'accessibilité financière demeure un enjeu central pour notre groupe. Si le padel est en plein essor, il est essentiel que cette infrastructure reste accessible à tous les habitants de Meyrin, et particulièrement aux communiens. Nous insistons

donc sur la mise en place de tarifs abordables, afin d'éviter que ce sport ne soit réservé à une minorité. Nous demandons ainsi à l'administration d'étudier des mécanismes tarifaires, par exemple des réductions pour les résidents de Meyrin, afin de garantir une accessibilité financière à tous.

Enfin, nous soulevons la question de la mobilité. L'accès au centre sportif est parfois compliqué en raison de la circulation dense sur cet axe. Nous proposons d'étudier la possibilité d'un billet combiné avec les Transports Publics Genevois (TPG) pour encourager l'usage des transports en commun et réduire le trafic.

En conclusion, bien que des incertitudes financières existent en raison du fait que le terrain n'appartient pas à la Commune, mais au CERN, nous estimons que le risque de restitution reste faible. Par conséquent, nous jugeons ces risques limités et acceptables.

Le groupe des Vert.e.s soutient donc ce projet et vous propose, une fois l'installation réalisée, d'organiser un tournoi de padel avec les membres du Conseil municipal, afin de célébrer ensemble cet équipement qui allie sport, confort et engagement écologique. »

M. Halimi lit la prise de position du groupe des Socialistes :

« Tout d'abord, je remercie M. Grognuz pour son rapport, comme toujours, très complet et Mme Edinger pour la lecture !

Je remercie également l'administration pour tout le travail et les explications fournies en commission.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, cette délibération répond simultanément à plusieurs attentes et objectifs.

Premièrement, elle répond à un réel besoin des abonnés du centre sportif de Maisonnex. Cela apparaît clairement dans les résultats de la démarche participative et du sondage, où il en ressort en effet que le changement de surface des 2 terrains de tennis et la création d'une activité de padel sont fortement sollicités.

Deuxièmement, dans un contexte de baisse d'intérêt de la population pour le tennis et le squash, cette délibération vise également à attirer de nouveaux abonnés en leur proposant de nouvelles prestations et de la nouveauté !

Ensuite, comme nous l'avons vu dans la délibération, les terrains de padel seront couverts d'une toiture équipée de panneaux photovoltaïques, qui répondra à elle seule, à plus de 60% des besoins électriques du centre sportif de Maisonnex. Cette couverture permettra également de jouer au padel par tout temps, été comme hiver ; ce qui est une excellente chose ! Par ailleurs, l'installation de panneaux photovoltaïques s'inscrit dans une parfaite cohérence avec les engagements pris par notre Conseil en termes d'urgence climatique et d'énergies renouvelables.

Enfin, comme dit l'expression « faire d'une pierre, deux coups », là on fait « d'une pierre, 5 coups » et le 6^{ème} c'est que le parti socialiste votera favorablement cette délibération et invite les autres groupes à en faire de même. »

M. Rheiner indique que le MCG laissera la liberté de vote sur cet objet.

M. Frehner remercie en premier lieu M. Grognuz pour la rédaction de son dernier rapport de commission et lit ensuite la prise de position du groupe PLR-MC :

« Le PLR-MC est favorable à la construction de terrains de padel ainsi qu'à la réfection des terrains de tennis. Il veut contribuer à la promotion de ce sport et donner par la même occasion un nouvel élan au centre sportif de Maisonnex, mais pas à n'importe quel prix. Le PLR-MC trouve que l'on mélange plusieurs projets sous couvert d'un seul ; du sport teinté d'énergie renouvelable :

- Energie : faire de l'électricité à tout prix sans regarder ni les coûts, ni la rentabilité ; des panneaux photovoltaïques exorbitants alors que l'on aurait pu choisir un autre emplacement bien moins cher, tel qu'un bâtiment existant, et ainsi faire des économies en érigeant une structure plus légère.*
- Sport : faire des terrains de padel de luxe sur un terrain qui n'appartient pas à la Commune et cela, sans vraiment savoir si l'on va générer un engouement pour ce sport à Maisonnex.*

Au vu des problèmes de circulation pour y accéder, un parking souvent plein et un restaurant aux horaires restreints, pourquoi faire maintenant la réfection des terrains de tennis alors que vous dites que le tennis est à Maisonnex un sport sur la pente descendante.

La proposition de construire trois terrains de padel en supprimant deux terrains de tennis paraît tout à fait raisonnable au vu de l'occupation de ces dernières années.

Couvrir les terrains de padel est une bonne chose. Les terrains sont disponibles 8 mois par année et, s'ils ne sont pas couverts, seulement 4 mois environ. On pourra donc normalement amortir plus vite cette faramineuse dépense.

Le PLR-MC est sceptique sur ce projet excessivement cher, mais ne s'y opposera pas. Il espère que le temps prouvera qu'il a tort et que le sport ressortira gagnant de ce projet. »

M. Nobs remercie M. Grognuz pour son dernier rapport au sein de cet hémicycle, puis lit la prise de position du groupe UDC :

« Le montant exorbitant de CHF 3'070'000.- pour trois terrains de padel couverts et le changement de surface des deux terrains de tennis n'est pas justifié, surtout dans une époque où la priorité devrait être donnée à des investissements plus urgents et essentiels, notamment en matière de services publics ou d'infrastructures durables.

L'engouement actuel pour le padel ne garantit pas que cet investissement sera durable sur le long terme. La baisse générale d'intérêt pour les sports comme le tennis et le squash à Maisonnex montre que les tendances sportives sont volatiles.

De plus, l'idée d'installer des panneaux solaires pour rendre ce projet plus acceptable sur le plan écologique ne compense pas l'énormité des dépenses. Il serait plus judicieux d'investir ces fonds dans des initiatives ayant un impact direct et immédiat sur la communauté, plutôt que dans un projet de loisir coûteux et incertain.

L'UDC Meyrin Cointrin sera contre le projet de construction des terrains de padel à Maisonnex car il incarne des excès inutiles dans un contexte de ressources limitées. »

M. Clerc remercie « M. Girardet ».

[Rires.]

M. Nobs rétorque que c'est en fait M. Stauffer qui lui a fait cette prise de parole.

Personne d'autre ne souhaitant prendre la parole, **M. Clerc** soumet au vote la **Délibération n° 2024-14a,**

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de construction de CHF 3'070'000.- en vue de la réalisation de trois terrains de padel couverts équipés de panneaux photovoltaïques ainsi que le changement de surface de deux terrains de tennis extérieurs au centre sportif de Maisonnex

Vu l'exposé des motifs ci-après;

Vu la baisse d'intérêt pour le tennis et pour le squash;

Vu la diminution des recettes globales du centre sportif de Maisonnex;

Vu l'objectif de dynamiser et de développer le centre sportif de Maisonnex ainsi que d'attirer de nouveaux abonnés;

Vu l'engouement grandissant et l'attrait pour le padel en Europe, en Suisse et à Genève;

Vu le programme de législature de la ville de Meyrin qui promeut « une ville en santé pour une vie en santé »;

Vu le souhait de la ville de Meyrin de soutenir la transition énergétique;

Vu la résolution n° 2020-03a présentée par Pascal Seeger, au nom du groupe Démocrate-Chrétien-Vert'libéraux, demandant la déclaration de l'urgence climatique et la ratification de la « Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie » votée le 9 mars 2021;

Vu la motion n° 2023-03 présentée par Pascal Seeger au nom du groupe Démocrate-Chrétien-Vert'libéral et Denis Bucher pour le groupe des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin demandant l'étude et la construction urgente d'installations photovoltaïques pour pallier les pénuries d'énergie à venir votée le 12 septembre 2023;

Vu les résultats du réaudit 2022 pour la reconduction du label Cité de l'énergie – European Energy Award® Gold;

Vu la résolution n° 2022-05a relative à l'approbation du plan directeur communal de l'énergie 2020-2030 (PDCoME 2020-2030) de Meyrin acceptée le 13 septembre 2022 par le Conseil municipal;

Vu la subvention accordée par la Confédération pour l'encouragement de l'installation photovoltaïque;

Vu l'étude démontrant la faisabilité du projet dans son ensemble;

Vu le renouvellement du contrat de bail qui nous lie avec la Confédération suisse jusqu'au 30 juin 2043;

Vu le projet et le devis général établi par le « collectif d'architecture » le 30 mai 2024;

Vu le rapport de la commission des travaux publics et vie culturelle et sportive conjointe;

Vu l'inscription au plan des investissements 2023 – 2033;

Conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 octobre 2024,

**D E C I D E
PAR 25 OUI et 6 NON**

1. de réaliser la construction de trois terrains de padel couverts équipés de panneaux photovoltaïques ainsi que le changement de surface de deux terrains de tennis extérieurs au centre sportif de Maisonnex,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 3'070'000.-** destiné à ces travaux,
3. de prendre acte qu'une subvention de CHF 39'000.- sera demandée à la Confédération concernant la mise en place de panneaux photovoltaïques,
4. de comptabiliser les dépenses nettes de CHF 3'031'000.- dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous rubrique 34.14,
5. d'amortir la dépense nette de **CHF 3'031'000.-** comme suit, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025, sous rubrique 34.33 :

CHF 1'944'842.-, en 30 annuités
CHF 1'086'158.-, en 10 annuités
6. d'autoriser un amortissement non planifié du solde à amortir, dans l'hypothèse où le bail de la parcelle serait résilié de manière anticipée ou non reconduit à l'échéance.
7. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de **CHF 3'070'000.-** afin de permettre l'exécution de ces travaux.

* * *

20. Délibération n° 2024-17a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 8'670'000.- en vue de l'agrandissement de l'école de Cointrin. Rapport de la commission travaux publics & entretien des bâtiments (C. Nobs, UDC)

M. Nobs procède à la lecture de son rapport de commission :

« La commission travaux publics et entretien des bâtiments s'est réunie le 25 septembre 2024 au réfectoire de l'école de Cointrin. Présidée par M. Serrano, Madame Leuenberger conseillère administrative, Messieurs Cornuz et Tremblat, conseillers administratifs, Madame Baron-Levrat et Messieurs Balsiger, Oмарini, Terracol et Tonka étaient présents pour l'administration ainsi que Monsieur Kunz, architecte. La séance a porté sur deux points principaux : la motion n°2023-02 et la délibération n° 2024-17.

Motion n° 2023-02

Cette motion, déposée par les Vert-e-s et les Socialistes de Meyrin-Cointrin, demandait une analyse des locaux scolaires et parascolaires disponibles dans la Commune. M. Terracol a présenté un état des lieux des infrastructures existantes, soulignant un besoin croissant d'espaces dans plusieurs écoles. À Meyrin, certaines écoles comme celles de Champs-Fréchets et Cointrin sont particulièrement sous pression, nécessitant des travaux d'agrandissement ou de rénovation.

Un diagnostic a mis en lumière la nécessité de créer 14 nouvelles classes et plusieurs salles parascolaires d'ici 2031, avec des priorités pour certaines écoles comme Champs-Fréchets, qui sera rénovée après Meyrin-Village. Les effectifs scolaires dans certains secteurs de la Commune, notamment à Cointrin, devraient continuer à augmenter, exacerbant le besoin de locaux supplémentaires.

Délibération n°2024-17

La délibération portait sur l'ouverture d'un crédit de CHF 8'670'000.- pour l'agrandissement de l'école de Cointrin. M. François Kunz, architecte en charge du projet, a détaillé les travaux prévus. L'agrandissement consistera en une construction modulaire de trois étages, comprenant 9 nouveaux espaces (salles de classe et salles d'activités). La construction débutera début 2025 et sera achevée à temps pour la rentrée scolaire d'août 2025. Cette extension répond à un besoin urgent d'accueillir les élèves, en particulier avec l'augmentation des effectifs due à la densification du secteur et à l'arrivée de réfugiés.

Le projet inclut une toiture biosolaire et photovoltaïque permettant 46,3% d'autoconsommation énergétique. Malgré les défis liés aux délais serrés et à la gestion des risques (retards de chantier ou recours possibles), la commission a unanimement approuvé la délibération.

Le projet a été salué pour sa réponse rapide aux besoins de la Commune, avec un chantier optimisé pour minimiser les impacts sur le quotidien des élèves. La séance a été levée pour la pause.

Deuxième commission travaux publics et entretien des bâtiments du 25 septembre 2024 à l'école de Cointrin pour la suite de l'ordre du jour de la séance précédente.

Sujets abordés

Le premier point discuté a été la dimension des salles de classe, lesquelles seront de 75 m², légèrement en dessous des 80 m² recommandés par le Département de l'instruction publique (DIP). Cela est dû à des contraintes liées à la préservation d'arbres sur le site. La consommation d'énergie et l'autoconsommation photovoltaïque ont également été évoquées, avec 46 % de l'énergie du nouveau bâtiment prévue pour une autoconsommation locale.

La commission a aussi discuté de l'impact du chantier sur les activités de la Maison Vaudagne, laquelle ne sera pas affectée par les travaux.

Points techniques

Plusieurs points techniques ont été abordés, notamment l'importance des faux-plafonds pour l'acoustique et le respect des normes. La question de l'ajout d'un sous-sol a été discutée, mais l'idée a été écartée en raison des délais serrés et du coût élevé. Un vide sanitaire sera créé à la place.

Concernant la toiture, elle sera composée d'un mélange bois-béton, avec une étanchéité garantie pour 25 ans. Des arbres seront plantés en compensation des abattages nécessaires.

Préavis final

La commission a unanimement accepté la délibération n° 2024-17, autorisant l'ouverture d'un crédit de CHF 8'670'000.- pour l'agrandissement de l'école de Cointrin.

Le projet a été salué pour sa rapidité d'exécution et sa qualité répondant aux besoins urgents en locaux scolaires et parascolaires dans la Commune.

La séance a été levée à 22h00. »

M. Trippel lit la prise de position des « hors parti » Mme Schweizer, M. Ferati et M. Trippel :

« Vu la forte augmentation du nombre d'enfants à scolariser dû à de nombreux facteurs dans le secteur de Cointrin, et ayant à faire à une obligation cantonale, les indépendants Mme Schweizer, MM. Ferati et Trippel approuvent cette délibération. La stratégie de réaliser les travaux nécessaires dans le délai de moins d'un an avec du matériel préfabriqué de très haute performance énergétique est excellente, permettant de mieux maîtriser les coûts et réduisant les complications de classes en surnombre d'élèves. Nous dirons donc oui et invitons les groupes politiques à faire de même. »

M. Iswala remercie M. Nobs pour son excellent rapport et lit la prise de position du groupe socialiste :

« L'école de Cointrin n'a plus la capacité d'accueillir tous nos enfants actuellement, ni dans le futur. La situation est la même pour les parascolaires.

L'agrandissement de cette école en 2025 répondra concrètement au contexte de l'augmentation croissante et future de la population.

Compte tenu d'un accroissement important des effectifs d'enfants scolarisés sur l'école de Cointrin et dont une partie est scolarisée momentanément à Vernier, l'agrandissement de l'école de Cointrin répondra ainsi à l'accueil de tous les enfants dans de bonnes conditions, y compris pour le parascolaire.

Au vue de ce qui précède, le Parti socialiste votera ce crédit et recommande aux autres partis de faire de même, y compris les hors-parti. »

Mme Murciano lit la prise de position du groupe des Vert.e.s :

« Cette délibération a été accueillie très positivement par notre groupe car elle suit une motion déposée par les Vert-e-s et les Socialistes afin de définir les besoins des établissements scolaires et parascolaires dans l'ensemble des écoles de la Commune, mais surtout pour répondre à l'urgence de Cointrin.

Une occurrence relativement rare et bienvenue car nos amis de Cointrin sont bien trop souvent oublié ; nous n'avons rien entrepris depuis 2007, malgré une école actuelle bien trop exigüe.

Suite au refus de modification de zone en 2020, le secteur villa (zone 5) connaît une densification progressive, sans prévisibilité pour la Commune, avec des maisons individuelles qui mutent en bâtiments de quelques logements.

Par ailleurs, le Plan localisé de quartier dit « Sapins-Joinville » permet la construction d'immeubles de logements au gré des développeurs, sans coordination, ni planification d'ensemble en termes de temporalité. Finalement, l'Hospice général installe sur Cointrin des « plateaux d'hébergement collectif » pour les personnes requérant l'asile en Suisse.

L'ampleur de ce phénomène est difficile à prévoir, les locaux disponibles étant rares et ceux disponibles à Cointrin favorisant l'hébergement de familles avec enfants. De plus, l'Hospice général prévoit l'ouverture de nouveaux plateaux d'hébergement d'ici fin 2025.

Ce contexte engendre un accroissement important des effectifs d'enfants scolarisés sur l'école de Cointrin, une évolution difficile à prévoir de ces effectifs en raison du facteur migratoire incertain, une incapacité à répondre aujourd'hui à l'accueil des enfants sur l'école de Cointrin dans de bonnes conditions, et une demande d'accueil d'enfants au parascolaire qui augmente dans une proportion plus importante que les effectifs scolaires, car, en l'absence de cuisines dans les Plateaux d'hébergements collectifs, il est nécessaire de donner la possibilité aux enfants qui y sont hébergés de se rendre au parascolaire pour manger un repas chaud et élaboré.

D'ailleurs, des enfants habitants les plateaux d'hébergements collectifs ont dû être scolarisés à l'école Avanchet-Jura, grâce à un accord exceptionnel de la commune de Vernier, mais notre commune a pris l'engagement auprès du DIP et de Vernier de ne pas faire perdurer cette situation au-delà d'une année et d'engager sans délai un projet d'agrandissement de l'école de Cointrin.

Pour faire face à cette situation complexe et urgente, une stratégie d'action et de planification a été élaborée. L'agrandissement du groupe scolaire à la rentrée 2025 passera par la mise en place d'une construction modulaire, préfabriquée en usine pour répondre à la temporalité du projet. Cette construction est destinée à rester au moins 10 ans, et elle est considérée dans sa conception comme une extension définitive de l'école et devrait à terme être pérenne.

Du côté des aménagements extérieurs, les travaux porteront sur une plantation de nouveaux arbres, en compensation des abattages requis par le projet, mais nous

espérons que des futurs travaux de végétalisation extérieurs puisse avoir un impact positif sur la protection du climat.

Nous remercions les services de l'administration pour l'excellente réactivité dont ils ont fait preuve en répondant à un besoin urgent, en proposant un projet de construction rapide.

Cette construction à Cointrin répond à un réel besoin d'accueil d'élèves qui sont actuellement scolarisés sur la commune de Vernier ; oui les délais sont extrêmement courts, une année c'est très peu, oui la marge de manœuvre presque inexistante, mais nous avons entière confiance dans le service de l'urbanisme pour mener à bien ce projet.

C'est pourquoi, les Vert-e-s de Meyrin-Cointrin voteront très favorablement cette délibération et vous invitent à en faire de même. »

M. Hagmann remercie M. Nobs pour son rapport précis et lit ensuite la prise de position du groupe PLR-MC :

« Le PLR-MC estime que ce projet aurait dû être plus proactif, c'est-à-dire qu'il aurait dû être présenté bien plus tôt. Il semblerait de plus qu'il a été fait dans la précipitation, au vu du manque de place et de locaux dans le secteur de Cointrin. Le Conseil administratif aurait dû anticipé avant d'arriver dans l'urgence car les données sur l'évolution et les prévisions du nombre d'élèves dans les années à venir étaient disponibles. On aurait pu demander un permis de construire pour un bâtiment supplémentaire, définitif et non-provisoire, avec des locaux en sous-sol, au lieu d'une autorisation pour l'agrandissement provisoire dont nous savons qu'il durera beaucoup plus longtemps que prévu.

Malgré cela, le PLR-MC estime que le projet est bon dans son ensemble, il répond au besoin des places, la construction est de bonne qualité et tous les aspects énergétiques et durables ont été exploités. Le PLR-MC ne s'opposera donc pas, il validera le crédit de construction de CHF 8'670'000.- et invite les autres partis à en faire de même. »

M. Nobs lit la prise de position du groupe UDC :

« L'augmentation du nombre d'élèves, principalement issus du plateau d'hébergement collectif, exige des infrastructures scolaires adéquates. Cet agrandissement permettra non seulement de répondre à la demande actuelle, mais aussi d'anticiper les besoins futurs liés à la densification du secteur. L'UDC Meyrin-Cointrin accepte cette délibération sur l'agrandissement de l'école de Cointrin en raison de la forte croissance démographique dans ce quartier.

M. Clerc lit la prise de position du groupe PDC-VL :

« Du provisoire qui dure, on connaît bien cela à Genève, mais pas n'importe quel provisoire. Du provisoire qui embrasse pleinement sa vocation genevoise, celle de durer. Du provisoire qui ne se cache pas, mais qui affiche fièrement sa volonté de s'inscrire dans le temps. Voilà comment l'extension de l'école de Meyrin-Cointrin pourrait être présentée.

Cette école dont la capacité était arrivée à ses limites, mérite d'être agrandie, en attendant une rénovation déjà inscrite dans le planning chargé des travaux de rénovation des écoles. Un modèle d'excellence à Meyrin. L'impact limité de cet

aménagement sur son périmètre direct est également un exemple de réussite pour de futurs travaux. Le voisinage et les usagers de la voirie subiront peu d'impact sur leurs déplacements quotidiens, qu'ils se fassent à pied, à vélo ou en voiture.

La durabilité de ce bâtiment, le faible impact sur le voisinage, ainsi que les besoins colossaux en matière de places dans les écoles, sont autant d'éléments qui ont séduit le Groupe DC-VL et nous permettent de vous encourager aujourd'hui à accepter cette construction. »

Personne d'autre ne souhaitant prendre la parole, **M. Clerc** soumet au vote la **Délibération n° 2024-17a,**

relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 8'670'000.- en vue de l'agrandissement de l'école de Cointrin

Vu l'exposé des motifs ci-après;

Vu l'accroissement important des effectifs d'enfants scolarisés à l'école de Cointrin;

Vu la prévision localisée d'effectifs d'élèves de l'enseignement primaire pour la période 2024-2027;

Vu la densification progressive de la zone villa à Cointrin et l'absence de réserve foncière pour des équipements publics;

Vu l'existence dans le secteur de Cointrin de plateaux d'hébergement collectif (PHC) installés par l'Hospice Général, répondant au besoin d'hébergement pour les personnes requérant l'asile en Suisse;

Vu le projet de l'Hospice Général d'ouvrir de nouveaux plateaux d'hébergement collectif dans le bâtiment rue Louis Casaï 58, à l'horizon 2025;

Vu le manque de locaux à l'école de Cointrin pour accueillir les élèves dans de bonnes conditions en respectant le programme du Département de l'Instruction Publique;

Vu l'organisation alternative mise en place à l'école de Cointrin pour l'année scolaire 2024-2025 et les dérogations exceptionnelles obtenues auprès du Département de l'instruction publique pour cette organisation;

Vu l'accueil exceptionnel par la ville de Vernier d'enfants résidant dans les PHC meyrinois à l'école Avanchet-Jura pour l'année scolaire 2024-2025;

Vu les engagements pris par la ville de Meyrin à l'égard du Département de l'instruction publique et de la ville de Vernier de ne pas faire perdurer plus d'un an la situation de l'année scolaire 2024-2025 et de mettre en place une solution d'agrandissement du groupe scolaire de Cointrin à la rentrée 2025;

Vu la rénovation de l'école de Cointrin planifiée à l'horizon 2032-2034 selon la planification des rénovations;

Vu le programme de législature 2020-2025 de la ville de Meyrin qui promeut d'« améliorer la qualité de vie dans les quartiers »;

Vu la motion n° 2023-02 présentée par M. Maurice Amato, au nom des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin et de M. Michel Fabre au nom des Socialistes de Meyrin-Cointrin, demandant une analyse des locaux et classes actuellement disponibles sur la Commune et des propositions pour l'accueil des futurs écoliers dans de bonnes conditions;

Vu le rapport de la commission des travaux publics et entretien des bâtiments;

Vu l'inscription au plan des investissements 2023 - 2033;

Conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 octobre 2024,

D E C I D E

PAR 29 OUI, soit à l'unanimité

1. de réaliser les travaux d'agrandissement de l'école de Cointrin,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 8'670'000.-** destiné à ces travaux,
3. de prendre acte qu'une subvention de CHF 1'400'000.- sera demandée auprès du Fonds intercommunal pour le développement urbain pour la création des nouvelles classes de cet agrandissement de l'école,
4. de prendre acte qu'une subvention de CHF 17'500.- sera demandée à Pronovo SA pour la mise en place de panneaux photovoltaïques,
5. de prendre acte qu'une demande de subvention, dont le montant est inconnu à ce jour, sera déposée auprès :
 - du Fonds énergie des collectivités,
 - du Programme « Nature en Ville » de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature,
6. de comptabiliser les dépenses nettes estimées de CHF 7'252'500.- dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous rubrique 21.14,
7. d'amortir la dépense nette de CHF 7'252'500.- comme suit, dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2026 :
 - sous rubrique 21.33 :
 - CHF 6'855'686.-, en 30 annuités (bâtiment et aménagements extérieurs),
 - CHF 394'814.-, en 8 annuités (mobilier),
 - CHF 2'000.-, en 4 annuités (matériel informatique),

8. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 8'670'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux,
9. d'autoriser la vente ou le don du mobilier ou du matériel obsolètes ou amortis,
10. de comptabiliser les recettes relatives aux ventes de ce matériel aux comptes de fonctionnement sous la rubrique 441.16 Gains provenant des ventes de biens meubles PF.

* * *

21. Annonces de projets

Néant.

* * *

22. Propositions individuelles

Mme Barona Garcés invite toutes les femmes au projet artistique participatif « Herbiér Résistant Rosa Luxembourg » du service de la culture, le mercredi 16 octobre dès 15h00 ; les détails sont disponibles sur Meyrinculture.ch. L'objectif est de mettre en lumière des femmes qui sont ou ont été actives dans l'activité de prendre soin du vivant.

M. Clerc observe qu'il ne s'agit pas véritablement d'une proposition individuelle, mais plutôt d'une invitation qui aurait pu être soumise en amont au Bureau afin de l'inclure dans les communications.

* * *

23. Questions

M. Busset a fait parvenir une question au Bureau :

« Je me fais le messager du groupe de travail de réhabilitation du quartier de Champs-Fréchets relatif à la consultation des habitants sur le projet d'élaboration d'une nouvelle image directrice du quartier, sur la base du Plan climat cantonal 2030 et de la Charte des Quartiers en Transition.

Il est apparu évident au groupe susmentionné que les porteurs du projet de l'image directrice du quartier des Champs-Fréchets doivent travailler ensemble afin de construire ensemble un projet cohérent et de qualité pour le quartier.

Dès lors, les membres de ce groupe ont été étonnés d'apprendre que la commune de Meyrin avait décidé de suspendre le travail engagé sous prétexte qu'il fallait attendre la révision de l'étude Oberson de KCAP. Il a été signifié à leur représentante au sein du comité de pilotage que sa présence n'était pas souhaitée lors de la séance à venir puisqu'il s'agissait « juste » de préciser un planning et des délais.

L'expérience des Vergers et de Cœur de Cité qui avait démontré tout le bénéfice de projets coconstruits ne sera-t-elle pas reconduite aux Champs-Fréchets ? »

M. Sanchez lit sa propre question liée à celle de M. Busset :

« En marge des travaux entrepris par l'Association des habitants des Champs-Fréchets pour l'aménagement futur de son quartier, nous avons appris que l'étude Oberson est en cours de révision. Cette étude directrice relative à la maîtrise des potentiels de densification de la cité de Meyrin, complémentaire à l'étude directrice de 1995, a été approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal lors de sa séance du 3 avril 2012. Elle sert depuis de référence absolue pour tous projets d'aménagement dans la cité.

Il apparaît dès lors particulièrement justifié et indispensable que la révision éventuelle de cette étude soit avalisée par le Conseil municipal. Par conséquent, si une telle révision devait avoir lieu, elle ne pourrait être conduite qu'en étroite collaboration et supervision du Conseil municipal, et ses conclusions décidées par ce dernier.

Est-il exact que des travaux de révision de l'étude Oberson sont d'ores et déjà en cours ? »

M. Cornuz indique qu'un courrier de l'AHCF, abordant la problématique évoquée dans la question de M. Busset, a été adressé directement au Conseil administratif et fera l'objet d'une analyse approfondie et d'une réponse, compte tenu du fait qu'il n'est absolument pas question d'évincer qui que ce soit, mais bien entendu de travailler en bonne intelligence avec les acteurs du projet, de manière concertée. Par ailleurs, il confirme à M. Sanchez qu'une réactualisation de l'étude Oberson a en effet été lancée et que le fruit de ces travaux sera bien entendu présenté au Conseil municipal car il n'est pas question de valider ces propositions sans qu'elles aient été partagées avec le Conseil municipal.

M. Frehner se demande comment l'UDC a pu tenir un stand politique le samedi 5 octobre, alors que d'après une communication du Conseil administratif, les chalets devaient être posés et tirés au sort pour les départager.

M. Serrano relève que, ces dernières semaines, des camions stationnaient la nuit sur l'avenue Louis-Rendu et près du giratoire du CERN, avec des moteurs qui tournaient toute la nuit pour le chauffage ; il remercie néanmoins M. Cornuz et ses services pour leur réactivité et considère que la Commune a agi de manière exemplaire pour chasser ces camions. Il se demande néanmoins où l'on en est avec la FTI et les places de parking pour camions qui doivent être aménagées. Il se demande en outre comment le Conseil municipal peut aider la Commune à avancer sur ce dossier.

M. Cornuz reçoit avec plaisir ces remerciements. Il relève que, pour faire en sorte que l'on ait des stationnements nocturnes pérennes pour poids lourds en zone industrielle, des tractations intenses doivent continuer à être menées en effet avec la FTI, même si la difficulté réside dans le fait que des espaces de stationnement ne sont par définition particulièrement valorisés ; l'objectif premier de la FTI étant de mettre des terrains à disposition permettant un certain rendement. Il ajoute que le Conseil administratif et ses homologues des Exécutifs de Vernier et Satigny

n'hésiteront pas à solliciter leurs conseils municipaux respectifs, si d'aventure des leviers politiques doivent être activés au sein de ces hémicycles.

M. Nobs relève que des commerçants de la rue des Arpenteurs se sont plaints de personnes occupant les places de stationnement situées devant leurs établissements. Il explique que, depuis un certain temps, il y a des places PMR prévues pour des stationnements d'une durée d'une heure au maximum, mais que les titulaires de carte PMR stationnent de manière illimitée dans les places 30 minutes. Ils occupent de ce fait les places prévues initialement pour les clients des commerces et visiteurs des habitants. Peut-on trouver une solution comme par exemple revenir à l'ancienne signalisation ?

M. Trippel pose une question concernant les écopoints :

« A l'écopoint du 17-31 avenue Sainte-Cécile, il arrive que des personnes avec des voitures à plaques vaudoises ou françaises viennent décharger leurs déchets encombrants et autres. D'autre part, quelques résidents des immeubles situés au 17-31 ne respectent pas les consignes, en mettant des déchets encombrants devant les conteneurs, empêchant les autres personnes de trier correctement leurs déchets faute d'accès au bon conteneur ou ils laissent par terre des paquets entiers ou récipients de produits divers.

Comme les écopoints sont propriété de la Commune, est-ce qu'il serait envisageable d'installer des caméras afin de pouvoir sanctionner le tourisme de déchets et les mauvais comportements diminuant le bon tri et causant des heures supplémentaires à la voirie communale. »

* * *

M. Clerc rappelle aux chefs de groupe de transmettre les noms des personnes qui occuperont les différents postes, lors de la journée portes ouvertes du Conseil municipal, le 3 novembre prochain, de 11h à 14h ici même à la Ferme de la Golette. Il souhaite à toutes et tous une bonne rentrée.

La séance est levée à 22h05/SPA.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 18 novembre 2024.

Le 1^{er} secrétaire :

Le président :

Francisco Sanchez

Tobias Clerc